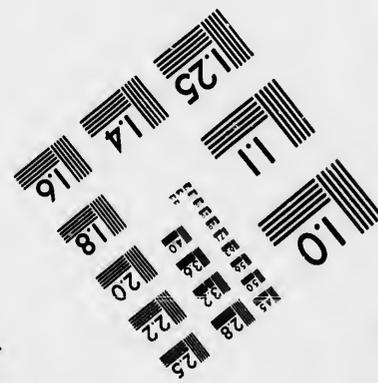
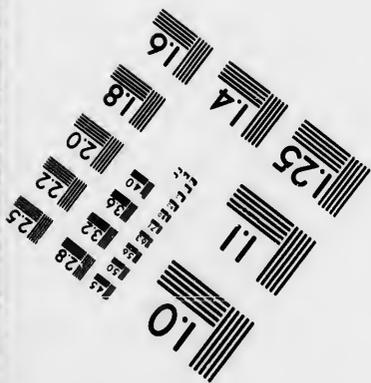
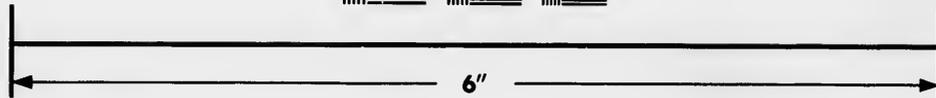
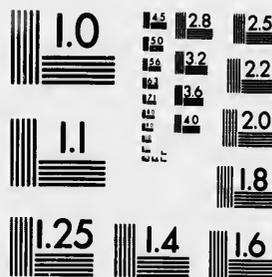


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WERSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Ca

1.5
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.0
1.5
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

© 1993

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

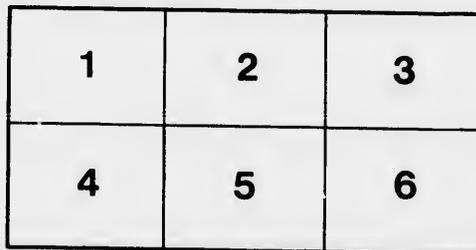
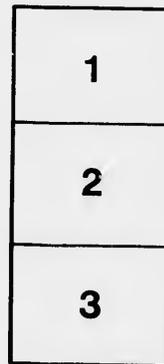
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

LA TENUE DES LIVRES RENDUE FACILE

PARTIE DOUBLE ET PARTIE SIMPLE

SUIVIE DE UN

MODÈLE DE COMPTABILITÉ AGRICOLE

OBLIGEMENT RIVÉ

*Par J. E. BARBEAU, ECR., Gérant de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal,
Et par A. CHOUQUET, ECR., Agent et Secrétaire-Trésorier de la Fabrique de Notre-Dame de Montréal*



11 1645
11 1646
11 1647
11 1648

Montréal.

IMPRIMÉ PAR LA COMPAGNIE D'IMPRESSION ET DE PUBLICATION LOVELL,
1879.

Can.

Papi ciprosu
320. 220

T

T 56

LA

TENUE DES LIVRES RENDUE FACILE.

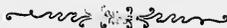


PARTIE DOUBLE ET PARTIE SIMPLE,

SUIVIE D'UN

MODÈLE DE COMPTABILITÉ AGRICOLE

A L'USAGE DES ELÈVES DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME.



MONTREAL:

IMPRIMÉ PAR LA COMPAGNIE D'IMPRESSIONS ET DE PUBLICATION LOVELL.

1879.

HF5643

S33

1879

P x x.

SE VENDENT SEPARÉMENT:

ÉLÉMENTS DE COMPTABILITÉ

ou

PETITS EXERCICES PRÉPARATOIRES A LA TENUE DES LIVRES.

Ces exercices peuvent être commencés avec avantage par les plus jeunes Elèves.

LA TENUE DES LIVRES RENDUE FACILE.

QUESTIONNAIRE DE LA TENUE DES LIVRES RENDUE FACILE.

OUTRE une série de questions très propres à exercer l'intelligence des Elèves et à faciliter les revues, ce petit livre contient encore les définitions des termes d'affaires et de commerce les plus usités, plusieurs explications pratiques sur les Billets Négociables et sur la manière de traiter avec les Banques.

ENREGISTRÉ selon l'Acte du Parlement du Canada, en l'année mil huit cent soixante-dix-neuf, par les SŒURS DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL, dans le Bureau du Ministre d'Agriculture et des Statistiques, à Ottawa.

880357

L
avec
E
font
leur
dett
dent
U
pens
tout

LA TENUE DES LIVRES RENDUE FACILE.

PARTIE DOUBLE ET PARTIE SIMPLE.

INTRODUCTION.

LA TENUE DES LIVRES est l'art d'enregistrer les comptes avec exactitude, précision, clarté et méthode.

Elle a pour objet de faire connaître à ceux qui en font usage la situation claire et précise de leurs affaires, leurs recettes et leurs dépenses, leurs créances et leurs dettes, leurs pertes et leurs profits, enfin ce qu'ils possèdent.

Utile à tout le monde, la Tenue des Livres est indispensable à plusieurs comptabilités et peut s'appliquer à toutes sans exception.

Nos modèles sont appropriés à la comptabilité commerciale; mais il sera facile, avec la connaissance de ces modèles et l'intelligence des principes développés dans ce *Traité*, d'en faire l'application à toute autre comptabilité.

Il y a deux méthodes de Tenue des Livres: la méthode en *Partie Simple* et la méthode en *Partie Double*.

La *Partie Simple* est la manière de tenir les livres de comptes en ne mentionnant, dans chaque opération, que celui qui doit, ou celui à qui l'on doit.

Tout le monde a naturellement la clef de cette méthode laquelle, malgré les perfectionnements qu'on lui a fait

subir, est généralement reconnue défectueuse et insuffisante, et ne peut être employée que par ceux qui, ayant peu d'affaires, se contentent d'un à-peu-près lorsqu'ils veulent se rendre compte de leur situation; c'est assez dire qu'elle doit être irrévocablement proscrite de toute sérieuse comptabilité.

La Partie Double est la méthode de tenir les comptes de manière qu'ils se balancent et se prouvent par eux-mêmes avec une exactitude parfaite.

Les comptes se balancent entre eux au moyen des comptes généraux; il se prouvent par la Balance de Vérification qui est une preuve de l'exactitude des reports, et par le compte de Pertes et Profits qui, se tenant à l'inverse des autres comptes et résumant le produit net de toutes les opérations, est encore une preuve de la régularité des écritures.

On l'appelle PARTIE DOUBLE pour deux raisons: D'abord parce que le montant de chaque opération d'affaire doit être inscrit deux fois au *Grand Livre*, une fois au crédit d'un compte, et une fois au débit d'un autre compte; la seconde raison est prise du compte de Pertes et Profits dont la théorie particulière en fait le contrôleur des autres comptes, et comme une Tenue des Livres à part au milieu de la Tenue des Livres générale.

DES LIVRES DE COMPTABILITÉ.

Trois livres sont nécessaires pour tenir les comptes en Partie Double: le *Brouillard*, le *Journal*, et le *Grand Livre*.

Nous parlerons plus tard des livres auxiliaires et de la combinaison du *Journal* et du *Brouillard* en un seul livre.

BROUILLARD.—Ce livre contient la relation claire, simple et complète de toutes les affaires de la comptabilité. Ordinairement, les opérations sont écrites sur ce livre au moment même où elles ont lieu et par celui qui les fait.

Quand on fait usage des livres auxiliaires, les entrées se font souvent sur ces livres, en premier lieu, comme nous le verrons plus loin.

JOURNAL.—Ce livre montre le *débiteur* et le *crédeur* de chacun des articles du *Brouillard*, de manière à pouvoir les reporter au *Grand Livre* correctement et facilement.

GRAND LIVRE.—C'est le livre des comptes, celui qui contient en abrégé toutes les opérations de la comptabilité, rangées chacune sous le titre ou le compte qui lui est propre.

On ouvre un compte dans ce livre à toutes les personnes avec lesquelles on fait des affaires à terme.

Les écritures ou entrées dans ce livre sont prises du *Journal* dont chaque article donne lieu à au moins deux entrées au *Grand Livre*, une au débit d'un compte et l'autre au crédit d'un autre compte.

Nous disons *au moins* parce que souvent le même article donne lieu à plusieurs entrées, tant au débit qu'au crédit de divers comptes.

MODÈLE DU BROUILLARD.

Montreal, 2 Janvier 1879.

Acheté de Joseph St. Jean, à 3 mois:				
30 quarts Fleur Superfine,		à \$7.00	210	"
————— 3 —————				
Vendu à Pierre Paul, comptant:				
12 quarts Fleur Superfine,		à \$8.00	96	"
NOTE.— On règle quelquefois le BROUILLARD de la même manière que le JOURNAL.				

MODÈLE DU JOURNAL.

Montreal, 2 Janvier 1879.

Pages du Grand Livre.	1	Marchandises, Dt.		210	"			
	2		A J. St. Jean			210	"	
	————— 3 —————							
	3	Caisse, Dt.		96	"			
1		A Marchandises				96	"	
		Date.		Piastres.	Centins.	Piastres.	Centins.	
Titre des Comptes au GRAND LIVRE.								

MODÈLE DU GRAND LIVRE.

<i>Dt.</i>		<i>Marchandises.</i>					<i>Cr.</i>				
<i>1879</i>						<i>1879</i>					
<i>Janv.</i>	<i>2</i>	<i>A. J. St. Jean.</i>	<i>1</i>	<i>210</i>	<i>"</i>	<i>Janv.</i>	<i>3</i>	<i>Par Caisses</i>	<i>1</i>	<i>96</i>	<i>"</i>
<i>Année et Mois.</i>	<i>Jour.</i>	<i>Titre du Compte opposé, ou Compte Crédeur.</i>	<i>Page du JOURNAL.</i>	<i>Frautes.</i>	<i>Centins.</i>	<i>Année et Mois.</i>	<i>Jour.</i>	<i>Titre du Compte opposé, ou Compte Debitur.</i>	<i>Page du JOURNAL.</i>	<i>Frautes.</i>	<i>Centins.</i>
<i>Joseph St. Jean.</i>											<i>2</i>
						<i>1879</i>					
						<i>Janv.</i>	<i>2</i>	<i>Par M' dises.</i>	<i>1</i>	<i>210</i>	<i>"</i>
<i>Caisse.</i>											<i>3</i>
	<i>3</i>	<i>A Marchandises.</i>	<i>1</i>	<i>96</i>	<i>"</i>						

dre
 no
 les
 au
 et
 l
 flu
 on
 I
 bili
 Ven
 gna
 U
 Pay
 O
 celu
 T
 livre
 de I
 deta
 d'ou
 I
 1.
 de F

DES LIVRES AUXILIAIRES.

Afin de décharger le *Brouillard* des détails qui le rendraient diffus et pénible à consulter, et aussi afin de mieux nous rendre compte de la situation de nos affaires, outre les trois livres essentiels que nous avons décrits, nous aurons aussi quelques livres auxiliaires.

Les livres auxiliaires varient suivant le genre d'affaires et la nature des détails demandés.

En général, quand une branche d'affaires est sujette à des fluctuations fréquentes qui demandent beaucoup de détails, on lui ouvre un livre particulier.

Les livres auxiliaires les plus en usage dans la comptabilité commerciale sont : le *Livre de Caisse*, le *Livre de Ventes*, le *Livre de Factures*, le *Livre de Ventes en Consignation*, et le *Livre de Billets*.

Une moitié de ce dernier livre est consacrée aux Billets Payables, et l'autre aux Billets Recevables.

On peut ajouter à ces livres, le *Livre des Inventaires* et celui de *Copie de Lettres*.

Très souvent les entrées se font en premier lieu sur les livres auxiliaires, soit par divers commis, ou par le Teneur de Livres lui-même qui les porte ensuite au *Brouillard* sans détails, indiquant seulement le folio du livre auxiliaire d'où elles sont extraites.

RÈGLES POUR LES ENTRÉES AUX LIVRES AUXILIAIRES.

1. Si vous achetez des marchandises—Entrez au *Livre de Factures*.

2. Si vous vendez des marchandises—Entrez au *Livre de Ventes*.

3. Si vous recevez de l'argent—Entrez au *Livre de Caisse*, à gauche.

4. Si vous donnez de l'argent—Entrez au *Livre de Caisse*, à droite.

5. Si vous recevez un billet—Entrez au *Livre de Billets*.

6. Si vous donnez un billet—Entrez au *Livre de Billets*.

7. Si vous acceptez une traite—Entrez au *Livre de Billets*.

8. Si vous faites une traite—Entrez au *Brouillard*.

9. Si vous écrivez une lettre d'affaire—Copiez au *Livre de Lettres*.

10. Si vous vendez des marchandises en consignation—Entrez au *Livre de Ventes*, et au *Livre de Ventes en Consignation*.

11. Toutes les opérations de vos affaires—Enregistrez dans le *Brouillard*.

En composant les entrées du *Brouillard*, soyez clair, précis et exact, et quand vous aurez adopté une manière de vous exprimer reconnue bonne, conservez-la afin que ceux qui s'y sont habitués continuent de vous comprendre.

La Tenue des Livres, avec ses méthodes, ses preuves, et ses balances est impuissante contre les obscurités et les inexactitudes des entrées premières.

Faites attention à ne pas changer les noms affectés aux diverses propriétés ou branches d'affaires, puisque les comptes des agents sont ouverts sous ces noms. Pour les individus, mettez les noms et les prénoms, et si c'est la pre-

mière fois que vous faites affaire avec une personne, outre ses noms et prénoms, indiquez encore sa profession, sa demeure et tout ce qu'il faut pour avoir son adresse sûre et correcte. Ces indications se portent ensuite à l'Index.

Dans certaines comptabilités on doit encore avoir un livre de signatures.

LIVRE DE CAISSE.

Toutes les sommes reçues ou payées doivent être entrées dans ce livre, qui est proprement le livre d'argent. Ce livre donne au juste l'état de notre caisse.

On y voit les sources d'où nous vient l'argent et l'emploi qui en est fait par le caissier. La différence entre les sommes reçues et les sommes payées doit égaler en tout temps la somme qui reste entre les mains du caissier. La nécessité de vérifier que la différence entre les sommes reçues et les sommes payées est égale à la somme qui reste en main est la meilleure sauvegarde contre les erreurs et les omissions. Cette opération s'appelle faire la caisse.

Le premier mot à inscrire quand on reçoit ou qu'on paye une somme, est le nom de la personne ou de l'agent au débit ou au crédit de qui cette somme devra être portée au *Grand Livre*.

Sur le folio de gauche sont inscrites les sommes reçues, et sur celui de droite, les sommes payées.

Ce livre doit être soigneusement tenu, mais non minutieusement, car pour les détails des dépenses qui se font au jour le jour, il est mieux d'avoir un *Petit Livre de Caisse* pour les inscrire et de n'en faire report sur ce livre que chaque semaine ou même chaque mois. Les détails des

dépenses domestiques se tiennent dans l'intérieur de la famille sur un livre exprès. (Pour modèle, voir *Éléments de Comptabilité*). Ceux qui font le commerce en détail, pourraient avoir deux tiroirs : l'un, destiné à recevoir l'argent des ventes au comptant, et l'autre, pour recevoir l'argent reçu des divers débiteurs auxquels on a vendu antérieurement à crédit. Le montant des ventes au comptant peut se passer chaque jour au *Petit Livre de Caisse*, et chaque semaine, ou chaque mois, au *Grand Livre de Caisse*.

LIVRE DE FACTURES.

Dans ce livre sont copiées les factures des marchandises que nous achetons.

On peut s'exempter ce travail en collant les factures avec soin dans un cahier de papier brouillard, ou les pliant et les gardant avec ordre et soin de quelque autre manière.

Le montant des achats au comptant n'entre pas dans la seconde colonne des piastres et centins.

LIVRE DE VENTES.

Ce livre contient la description détaillée des marchandises que nous vendons ou échangeons.

A mesure que l'acheteur choisit ses marchandises, on en prend note sur un cahier brouillon, puis on en fait l'entrée sur ce livre, mentionnant les noms, prénoms, qualité et résidence de l'acheteur, la quantité, la qualité et le prix de chaque article, et on en fait la facture pour la remettre à l'acheteur avec la marchandise.

Si la facture vient à être perdue, on peut la rétablir exactement et facilement au moyen de ce livre.

Pour le commerce en gros, toutes les ventes, sans exception, sont entrées dans ce livre, mais les commerçants en détail se dispensent le plus souvent d'y inscrire les menues ventes au comptant.

LIVRE DE BILLETS—LIVRE DE VENTES EN CONSIGNATION.

Ce livre contient les détails des marchandises vendues pour le compte des autres. Les entrées dans ce livre sont prises du *Livre de Ventes*, et c'est d'après ce livre que l'on fait le compte de vente qui doit être présenté à celui pour qui nous avons vendu. Le montant des ventes en consignation n'entre pas, au *Livre de Ventes*, dans la colonne avec le montant des ventes ordinaires.

LIVRE DE BILLETS.

Ce livre contient la description de tous les billets et traites contre nous, ou en notre faveur.

Des modèles de ces livres se trouveront à la suite des exercices que nous donnerons ci-après.

Nous ferons remarquer que les formes des livres auxiliaires peuvent beaucoup varier. Au Teneur de Livres intelligent, est dévolue l'adoption et souvent la création des formes les plus convenables à la comptabilité qui lui est confiée. Mais il doit viser à en adopter ou à en créer, qui puissent être comprises de tout le monde, même de ceux qui ne savent pas la Tenue des livres.

Un autre livre bien nécessaire est un *Livre des Inventaires* où l'on copie l'inventaire que l'on fait chaque année.

Comme toute comptabilité, pour être régulière, doit partir d'un inventaire général, la première chose que le commerçant doit faire avant d'ouvrir ses livres est l'inventaire de tout ce qu'il possède et de tout ce qu'il doit.

S'il est propriétaire, il commencera son *Livre des Inventaires* par la description détaillée de ses immeubles et de son mobilier ainsi que des marchandises qu'il pourrait avoir en main.

S'il ne faisait que de commencer, ou s'il fondait un nouvel établissement sans autre chose que de l'argent, il est inutile de dire qu'il n'aurait pas d'inventaire à faire.

PARTIE DOUBLE.

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

Le principe fondamental de toute comptabilité se trouve dans ces deux mots : DÉBIT et CRÉDIT.

*Débit*er quelqu'un, c'est inscrire sur un registre la valeur qu'il a reçue.

*Crédit*er quelqu'un, c'est inscrire la valeur qu'il a fournie.

On débite toujours celui qui reçoit une valeur quelconque, c'est-à-dire qu'on inscrit au débit de son compte ce qu'on lui a donné, ou payé, ou livré, ou vendu ; et on crédite celui qui fournit une valeur quelconque, c'est-à-dire qu'on inscrit au crédit de son compte ce qu'il a donné ou payé, ou livré, ou vendu.

Dans la PARTIE DOUBLE, il n'y a jamais de *débit*eur sans *crédit*eur, c'est-à-dire qu'on ne débite jamais une personne sans en créditer en même temps une autre pour le même objet ; d'où il suit que chaque article étant porté deux fois au *Grand Livre* y donne lieu à une balance particulière, et tous les articles, à une balance générale. C'est cette double balance, prouvée et contrôlée par le compte de *Pertes et Profits*, qui rend certaine l'exactitude des comptes.

Ce n'est pas tout : l'addition du *Brouillard* et celles du *Débit* et du *Crédit* au *Journal* donnent le même montant,

et ce montant est encore égal à celui du débit et du crédit des comptes du *Grand Livre*.

Ainsi dans les modèles des livres donnés ci-devant, l'addition du *Brouillard* donne \$306.00 : le débit du *Journal* donne aussi \$306.00 et le crédit, encore le même montant.

Au GRAND LIVRE (voir le modèle) le débit du compte de *Marchandises*, qui porte \$210.00, est balancé par le crédit de *St. Jean*, qui porte le même montant. Il en est ainsi de tous les comptes. Chaque article donne donc lieu à une balance particulière.

Nous avons ajouté que le débit et le crédit de tous les articles donnent lieu à une balance générale au *Grand Livre*. Voyons le modèle de *Grand Livre* ci-devant :

BALANCE GÉNÉRALE.

<i>Débit.</i>	COMPTES.	<i>Crédit.</i>
\$210.00.....	Marchandises.....	\$ 96.00
	J. St. Jean.....	210.00
96.00.....	Caisse	
\$306.00.....	<i>Equilibre</i>	\$306.00

Donc le débit et le crédit de tous les comptes du *Grand Livre* donnent lieu à une balance générale ; et ce que nous faisons ici pour trois comptes, peut également se faire pour cent, deux cents ou trois cents comptes.

DES COMPTES GÉNÉRAUX.

Les comptes généraux sont des comptes ouverts, sous les noms des propriétés ou des matières échangeables qui font l'objet du commerce, à des *agents* ou *commis* qui représentent le propriétaire dans ses livres de comptabilité.

La *Partie Double* est comme une grande agence. Le commerçant, quoique le mobile premier de toutes les opérations, n'intervient cependant jamais directement dans aucun de ses comptes ; il est toujours tenu de se servir des intermédiaires qu'il a été obligé de prendre, selon la nature de ses affaires.

Afin de connaître distinctement, non-seulement ce qu'il doit et ce qui lui est dû, mais encore la nature de ses dettes et celle de ses créances, le commerçant partage ses affaires en autant de branches que son actif, son passif et son commerce présentent de formes différentes, et il est censé confier l'administration ou la charge de chacune de ces classes de propriétés et de ces branches d'affaires, à un commis ou agent auquel il fait ouvrir un compte, sur ses livres, en le désignant, non par son nom propre, mais par le nom de la propriété, de l'affaire ou de la branche de commerce qui lui est confiée. Ainsi le commis chargé de l'argent s'appellera *Caisse*, celui qui aura charge des marchandises sera désigné dans les livres sous le nom de *Marchandises*, et ainsi des autres.

On peut dire aussi que les Comptes Généraux sont des comptes ouverts aux propriétés, aux diverses branches d'affaires et aux matières échangeables qui font l'objet du commerce ; ces choses sont considérées responsables de

tout ce qu'elles ont coûté, ce qui fait qu'on les débite de leur valeur ou du prix d'achat, et qu'on les crédite de ce qu'elles produisent et du prix de vente.

Le nombre des Comptes Généraux n'est pas déterminé et il peut varier indéfiniment, suivant la nature des richesses et le genre de commerce du propriétaire ; cependant, il en est cinq qu'on retrouve nécessairement dans toutes les maisons de commerce qui font des affaires à terme. Ce sont : CAISSE, MARCHANDISES, BILLETS PAYABLES, BILLETS RECEVABLES et par suite celui de PERTES et PROFITS.

Le commerçant reçoit de l'argent ou il en donne ; il achète ou il vend des marchandises ; il fait des billets et on lui en fait ; mais pour tout cela il lui faut payer un logement, des commis, etc., et, par suite de ces opérations diverses, il a des bénéfices ou des pertes ; voilà cinq divisions bien distinctes, donc, cinq agents et cinq comptes généraux bien naturels. Disons un mot de chacun de ces comptes.

CAISSE.—C'est le compte du commis dépositaire de l'argent, du caissier. On le débitera de toutes les sommes reçues, de quelque part qu'elles viennent, soit du capital au commencement des affaires, soit des autres agents, soit des individus ; on le créditera de toutes celles qui seront payées. La différence entre le débit et le crédit de ce compte doit éгалer en tout temps la somme que le caissier doit avoir en main, c'est la balance qu'il redoit au propriétaire.

MARCHANDISES.—C'est le compte de l'agent chargé de tout ce qui fait la matière du commerce. La valeur des

marchandises qui pourraient être au magasin à l'ouverture des livres, et les valeurs de toutes celles qui y entreront dans la suite pour être revendues seront portées au débit de ce compte ; on le créditera de toutes les valeurs produites par les marchandises qui auront été fournies, vendues ou livrées.

BILLETTS RECEVABLES.—C'est le compte de l'agent chargé des papiers de commerce que l'on reçoit en paiement. La charge de cet agent étant de faire payer la valeur de ces papiers, on porte au débit de son compte le montant des billets, traites, lettres de change reçues en paiement, et à son crédit, les sommes reçues quand ces papiers sont payés.

BILLETTS PAYABLES.—C'est le compte de l'agent chargé de la signature du commerçant, dont il se fait répondant ; il paye avec les billets comme *Caisse* paye avec l'argent. On porte au crédit de son compte le montant des billets donnés, et à son débit, le montant de ceux qui sont rachetés ou payés.

Pertes et Profits.—Ce compte n'est que représentatif parce que *Pertes et Profits* n'est qu'un *agent fictif*, établi pour former équation avec un des comptes généraux quand un autre mot manquerait. Quoique fictif, cet agent est pourtant un des plus importants de la comptabilité puisqu'il représente le commerçant dans ses malheurs ou ses béné-

NOTE.—Nous adoptons, pour nous conformer à l'usage du pays, les expressions Billets Payables, Billets Recevables, tout en reconnaissant que l'expression française : "*Effets*" est plus logique, puisqu'il s'agit non seulement des Billets, mais aussi des Traités et des Lettres de Change.

fices. Il exerce ses fonctions dans le cours de l'année, mais particulièrement à la fin, lorsqu'on règle définitivement les comptes.

Ce compte se tient à l'inverse des autres, on porte à son *débit* tout ce qu'il *donne*, et à son *crédit* tout ce qu'il *reçoit* ; c'est cette théorie particulière qui en fait le contrôleur de tous les autres et la contre-partie des écritures.

Il faut donc au moins cinq comptes généraux pour la comptabilité commerciale, mais il en est un grand nombre d'autres qu'un commerçant peut avoir besoin d'ouvrir s'il est propriétaire, ou si son commerce est étendu, comme les Comptes d'Immeubles, de Mobilier, d'Actions, d'Intérêts, de Dépenses de Commerce, etc.

Quand on achète ou qu'on possède une maison, une terre, en un mot une propriété quelconque, on ouvre un compte à cette propriété. On porte au débit de ce compte la valeur ou le prix d'achat, le prix des réparations et impositions, et on le crédite du montant des loyers, des revenus, etc., et du prix de la vente s'il arrive qu'on s'en dé fasse. Ces sortes de comptes se soldent par Balance et par Pertes et Profits.

On ouvre aussi généralement un compte à Mobilier, pour la valeur des meubles, ustensiles de commerce, etc.

DIVISIONS DES COMPTES.

Quelquefois le commerçant a intérêt de connaître le profit qu'il fait sur telle ou telle espèce de marchandises, alors il partage le département des marchandises en autant de parties qu'il en a d'espèces dont il veut suivre la marche d'une manière spéciale. Chaque espèce est censée remise

à la charge d'un agent particulier, qui est, comme l'agent Marchandises, débiteur de tout ce qui lui est confié, et créancier de tout ce qu'il fournit.

Lorsqu'on veut établir une distinction entre les différentes natures de bénéfices ou de pertes que l'on peut faire, on partage aussi le compte de *Pertes et Profits*. On aura, si on veut, le compte de Dépenses du Commerce, celui de Dépenses personnelles, (ce compte est quelquefois considéré comme une division du compte de Capital) le compte d'Intérêt et Escompte, celui de Commission, etc.

Le compte de Capital est aussi susceptible de divisions.

DU COMPTE DE CAPITAL.

C'est le compte du propriétaire; on peut l'ouvrir sous le nom du commerçant, ou sous celui de *Capital* quand il n'y a pas société.

On crédite ce compte :

1. De la mise de fonds du commerçant; s'il y a association, on crédite chaque associé du montant de sa mise, et la somme des mises constitue le capital de la société.
2. On le crédite encore du montant des héritages qu'il fait ou des dots qu'il reçoit, et des bénéfices qu'il réalise pendant le courant de l'année.

On le débite :

1. De la totalité des pertes que le commerçant a faites, si la perte a surpassé le profit.
2. Des dots ou légitimes qu'il paye, ou des dons considérables qu'il fait.

DES COMPTES PERSONNELS OU PARTICULIERS.

Les comptes personnels sont les comptes ouverts aux personnes avec lesquelles on fait des affaires. On débite chacun de ces comptes de tout ce que reçoit celui au nom de qui le compte est ouvert; on le crédite de tout ce qu'il fournit en paiement.

LOGIQUE DU TENEUR DE LIVRES.

La *Logique*, en général, est la science qui apprend à penser juste et à raisonner des choses avec méthode et sûreté. Pour notre étude, nous pouvons la définir: l'art de trouver infailliblement le débiteur et le créancier de chaque opération d'affaires. En effet, tout le mécanisme de la *Partie Double* consiste à rendre responsable chacun des agents ou des individus de tout ce qu'il reçoit, et à le décharger de la responsabilité de ce qu'il donne; à mettre en regard une quantité reçue et une quantité donnée, c'est-à-dire à ne jamais écrire un débiteur sans son créancier, de manière à toujours former une équation.

Dans toutes les opérations, à l'exception de celles où il y a *perte* ou *gain*, le débiteur est toujours l'agent ou l'individu qui reçoit; et le créancier, celui qui donne. (Ici le mot *donner* signifie fournir ou payer, ou vendre, en un mot faire passer de ses mains et de sa responsabilité aux mains et à la responsabilité d'un autre.)

(Le mot *recevoir* signifie acheter, acquérir, prendre à sa responsabilité.)

AXIOMES DU TENEUR DE LIVRES.

- 1o. Il n'y a pas de débiteur sans créancier.
- 2o. Il n'y a pas de créancier sans débiteur.
- 3o. Le débiteur est celui qui reçoit et devient responsable.
- 4o. Le créancier est celui qui donne et envers qui le débiteur est responsable.
- 5o. Le débiteur s'énonce le premier.
- 6o. Quiconque reçoit doit à celui qui donne.
- 7o. Le débit et le crédit d'un article sont égaux entre eux.
- 8o. Un compte général est un compte du propriétaire représenté par un agent.

AXIOMES PARTICULIERS AU COMPTE DE PERTES ET PROFITS.

- 9o. Donner, c'est perdre.
 - 10o. Recevoir, c'est gagner.
- En conséquence, quand il s'agit du compte de *Pertes et Profits* :
- Il est débiteur quand il donne. Il est créateur quand il reçoit.*

RÈGLES POUR JOURNALISER.

QUESTIONS GUIDES.

Journaliser, c'est trouver le débiteur et le créateur d'une opération d'affaire et les inscrire au *Journal* : en cela consiste toute la science de la Tenue des Livres.

Pour trouver infailliblement le *débiteur* et le *créateur*, deux questions seulement.

POUR TROUVER LE DÉBITEUR :

1ère. *Question*.—Qui reçoit et devient responsable ?
Si la réponse amène le nom d'un agent ou d'un client pour la somme entière de l'article, on s'en tient là, le débiteur est trouvé.

POUR TROUVER LE CRÉDITEUR :

2ème. *Question*.—Qui donne, ou fournit, et envers qui le débiteur est-il responsable ?

La réponse amène le nom du créateur.—Voilà pour les articles simples, c'est-à-dire où il n'y a qu'un débiteur et un créateur.

Si aux questions : *Qui reçoit ? Qui donne ? ou, qui fournit ?* les réponses n'amènent pas la somme entière énoncée dans l'article, on conclut qu'il y a plusieurs débiteurs et plusieurs créanciers.

On répète alors les questions : *Qui reçoit ? Qui donne ?* jusqu'à ce qu'on ait épuisé la somme qu'il faut passer. On parvient ainsi à trouver tous les débiteurs et tous les créateurs d'un compte.—Voilà pour les articles composés.

RAISONNEMENT PARTICULIER AU COMPTE DE

PERTES ET PROFITS.

Pertes et Profits n'est pas un agent administrateur ou spéculateur, mais un agent *régulateur et contrôleur*. A lui de régler toutes les affaires bonnes ou mauvaises, et de pointer secrètement toutes les erreurs du Teneur des livres pour l'avertir tôt ou tard à les redresser.

Son compte se raisonne donc à l'inverse de tous les autres.

Il est débiteur quand il *donne* ou *fournit*.

Il est créancier quand il *reçoit*.

Quand la 1^{ère}. question : *Qui reçoit* et devient responsable ? amène pour réponse : *personne*, on conclut qu'il y a perte pour quelqu'un. On ajoute : *Qui perd ?* et la réponse indique le débiteur.

Quand la 2^{ème}. Question : *Qui donne ?* amène pour réponse : *personne*, on conclut qu'il y a profit pour quelqu'un. On s'assure de la chose en disant : *qui gagne ?* et la réponse nomme le créancier.

Une observation extrêmement importante à faire pour la pratique : c'est qu'IL NE FAUT S'ÉCARTER DU QUESTIONNAIRE ORDINAIRE QUE LORSQUE LA RÉPONSE AMÈNE : PERSONNE; et qu'en conséquence, si la réponse nomme quelqu'un, on doit s'en tenir là.

Rappelez-vous bien que le mot *caisse* exprime l'argent monnayé ou les billets de banque; qu'un *billet payable* est un *billet de vous* à un autre, ou *une traite* que vous acceptez; qu'un *billet recevable* est un *billet d'un autre* à vous ou une *traite de vous* qu'un autre accepte, s'engage à payer pour votre compte; que le mot *merchandises* exprime ce qui fait l'objet du commerce. Rappelez-vous encore, que chacune de ces matières échangeables est censée être à la charge d'un agent auquel elle donne son nom et que, par conséquent, à l'exception de son compte de capital, le nom du propriétaire est éliminé de sa comptabilité.

DÉMONSTRATIONS.

Article de Brouillard.—Acheté, à crédit, de *Joseph St. Jean*, 30 quarts de fleur à \$7.00=\$210.00.

Raisonnement :—Pas de débiteur sans créancier. Pas de créancier sans débiteur. Le débiteur est celui qui reçoit, il s'énonce le premier. Cherchons-le par la 1^{ère} question en disant : *Qui reçoit* et devient responsable ? (a)

Réponse :—*Marchandises* reçoit. Donc : *Marchandises* est débiteur. Mais pas de débiteur sans créancier. Le créancier est celui qui donne. Cherchons-le par la 2^{ème}. question en disant :

Qui donne (ou qui fournit) et envers qui le débiteur *Marchandises* est-il responsable ?

Réponse :—*Joseph St. Jean* donne. Donc : *J. St. Jean* est créancier.

Ecrivons au *Journal*.

Marchandises Doit.....\$210.00
A Joseph St. Jean.....\$210.00

parce que celui qui reçoit doit à celui qui donne, et que le débit et le crédit d'un article sont égaux entre eux.

Ce raisonnement se répète à chaque article, dans les exercices sur le tableau ou de vive voix. Mais nous ne le répèterons pas dans ces démonstrations; nous ne ferons qu'indiquer les questions et donner les réponses.

(a) Dans les commencements on peut faire dire : 1^{ère}. Question : Quel est l'agent ou la personne qui reçoit et devient responsable ?
 2^o. Quel est l'agent ou la personne qui fournit (ou qui donne) etc. ?

Article de Brouillard.—Acheté comptant de *Jos. St. Jean*, 30 quarts de Fleur à \$6.00 = \$180.00

Raisonnement, comme ci-devant.

1ère. *Question.*—Qui reçoit, etc. ?

Réponse.—Marchandises. Donc : Marchandises est débiteur.

2ème. *Question.*—Qui donne, et envers qui Marchandises est-il responsable ?

Réponse.—Caisse. Donc : Caisse est créateur.

Ecrivons au *Journal* :

Marchandises	Doit.....	\$180.00
	A Caisse.....	\$180.00

parce que celui qui reçoit doit à celui qui donne, et que le débit et le crédit d'un article sont égaux entre eux.

Remarque.—Quand deux des comptes généraux se présentent pour former équation on ne doit employer que ces comptes ; il ne faut se servir des noms des individus que dans les affaires à terme, c'est-à-dire quand un individu donne quelque chose sans rien recevoir, ou reçoit sans rien donner. Si j'achète pour \$180 de marchandises de *Jos. St. Jean* au comptant, je ne puis rien porter au compte de ce dernier, car je ne lui dois rien et il ne me doit rien non plus. C'est à *Caisse* que *Marchandises* doit, puisque c'est *Caisse* qui a fourni la valeur de la marchandise achetée.

Mais il arrive quelquefois, surtout dans les commencements, que les comptes généraux embarrassent l'élève. Elle ne sait auquel s'adresser pour tomber juste. Elle doit alors répondre aux questions... *Qui reçoit ?*..... *Qui donne ?* par le nom du propriétaire dont elle tient les livres, et

ajouter cette autre question : *Représenté par qui, par quel agent ?* La réponse se présente alors naturellement, et l'embaras disparaît.

QUESTIONS D'EXERCICES.

Trouvez le débiteur et le créateur des articles suivants :
 Acheté de *Pierre* pour \$100 de marchandises, au comptant.
 Acheté de *Pierre* pour \$100 de marchandises, à crédit.
 Vendu à *Paul* pour \$100 de marchandises, comptant.
 Vendu à *Paul* pour \$100 de marchandises, à crédit.
 Un article de vente se raisonne comme un article d'achat, seulement les rôles des agents sont renversés.

Article de Brouillard.—Acheté de *Pierre* pour \$100 de marchandises et donné en paiement mon *billet* à son ordre, à 3 mois.

Raisonnement comme au premier article.

1ère. *Question.*—Qui reçoit, etc. ?

Réponse.—Marchandises. Voilà le débiteur.

2ème. *Question.*—Qui donne, etc. ?

Réponse.—Billets payables. Voilà le créateur. Billets payables n'a pas donné les marchandises, mais il en a donné la valeur en se faisant caution ou garant du paiement.

Ecrivons au *Journal*..... (Voir les modèles ci-dessus).

Article de Brouillard.—Vendu à *Paul* pour \$100.00 de marchandises qu'il m'a payées en son *billet* à mon ordre.

Raisonnement.—1ère. *Question.*—Qui reçoit, etc. ?

Réponse.—Billets recevables.

2ème. *Question.* Qui donne, etc. ?

Réponse.—Marchandises.

Ecrivons au *Journal*.....Billets recevables *Doit* à Marchandises,

Billets payables, Billets recevables, sont des papiers de commerce que l'on donne et que l'on reçoit en paiement comme de l'argent; même raisonnement que pour Caisse.

Article de Brouillard.—Acheté de *Pierre* pour \$100.00 de marchandises et il tiro sur moi une *traite* que j'accepte.

Explication.—Accepter une *traite* d'un autre, c'est comme souscrire un billet de moi à un autre.

Raisonnement, 1ère Question.....

Réponse.—Marchandises.

2ème. *Question*.....

Réponse.—Billets payables.

Passes au *Journal*.....

Article de Brouillard.—Vendu à *Paul* pour \$100.00 de marchandises qu'il me paye en un *crédit* sur *Pierre*.

Raisonnement.—1ère. *Question*.....

Réponse.—*Pierre*, voilà le débiteur.

2ème. *Question*.....

Réponse.—Marchandises, voilà le crédeur.

Mais on a vendu à *Paul*, comment *Pierre* peut-il être débiteur?

Pierre doit à *Paul*, celui-ci me passe son *crédit* en me donnant l'autorisation de me faire payer par *Pierre*; *Pierre* devient donc mon débiteur à la place de *Paul*.

EXERCICES.*

Acheté de *Pierre*, au *comptant*, pour \$100.00 de marchandises.

Vendu *comptant*, pour \$100.00 de marchandises.

Vendu à *Paul*, à *crédit*, pour \$100.00 de marchandises.

Vendu à *Paul*, pour \$100.00 de marchandises et reçu en paiement son billet à 3 mois.

Vendu à *Paul* pour \$100.00 de marchandises et accepté en paiement son *crédit* sur *Pierre*.

Acheté de *Pierre* pour \$100.00 de marchandises et accepté sa *traite* sur moi, ordre de *Paul*, à 8 jours de vue.

Donné à *Pierre* mon billet à 50 jours pour \$100.00 de marchandises achetées de lui.

TRENTE QUESTIONS

SUR LES OPÉRATIONS LES PLUS USUELLES DU COMMERCE,†

On peut faire faire ces exercices sur le tableau, ou simplement faire donner les réponses de vive voix, ou mieux encore les faire faire sur de petits papiers réglés (en rouge) comme les modèles des livres donnés précédemment. Sur un côté du papier, l'article comme au *Brouillard*, les deux questions avec réponses; de l'autre côté, l'article comme au *Journal*, puis, sur un autre petit papier, les comptes comme au *Grand Livre*. Ces petits papiers devront être numérotés et conservés.

* "On suppose ici que l'élève a fait les Exercices des Eléments de Comptabilité."

NOTE.—Dans ces exercices, comme dans ceux qui suivent, on peut particulariser les marchandises, en dire l'espèce, la quantité, le prix, et changer le montant.

† Voir plus loin la solution de ces trente questions.

Toutes les opérations se font entre sept personnes, cinq agents et deux individus, *Pierre* et *Paul*. Les agents sont *Marchandises*, *Caisse*, *Billets Recevables*, *Billets Payables* et *Pertes et Profits*.

Question.—Comment passer écriture au *Brouillard* et au *Journal* :

- 1o. Si j'achète de *Paul* pour \$100.00 de marchandises que je paye comptant ?
- 2o. Si je paye ces marchandises avec un billet de moi, à 3 mois ?
- 3o. Si je les paye avec un billet d'un autre à moi, que je donne à *Paul* ?
- 4o. Si je les paye avec d'autres marchandises ?
- 5o. Si je les paye en un crédit sur *Pierre* ?
- 6o. Si je ne les paye pas, si *Paul* me fait crédit ?
- 7o. Si je vends comptant à *Paul* pour \$100.00 de marchandises ?
- 8o. Si *Paul* me paye en me donnant son billet à mon ordre ?
9. Si *Paul* me paye en me rendant un billet de moi ?
10. Si *Paul* me paye en me donnant un crédit sur *Pierre* ?
11. Si *Paul* ne me paye pas, si je lui fais crédit ?
12. Si *Pierre* me prête \$100.00 ?
13. Si je rends à *Pierre* les \$100.00 qu'il m'a prêtés ?
14. Si je prête \$100.00 pour le compte de *Paul* ?
15. Si on me prête \$100.00 pour le compte de *Paul* ?
16. Si je présente ma facture à *Paul* et qu'il la paye \$100.00 ?

17. Si *Pierre* tire sur moi une traite de \$100.00 que j'accepte ?

18. Si on me vole \$100.00 ?
19. Si je paye la traite de *Pierre* que j'ai acceptée ?
20. Si je donne à *Pierre* une traite sur *Paul* que ce dernier accepte ?
21. Si *Paul* me paye son billet de \$340.00 ?
22. Si je reçois de *Paul* \$200.00 de commission ?
23. Si j'achète de *Paul* pour \$500.00 de marchandises payables comme suit: \$100.00 en argent comptant; \$100.00 en un billet de moi; \$100.00 en un billet de *Pierre* à mon ordre; \$100.00 en un crédit sur *Pierre*; et je promets de payer la balance dans un mois
24. Si je négocie (si je vends) un billet de *Paul* (à moi) de \$200.00 sous l'escompte de 3 pour cent ?
25. Si *Paul* m'expédie pour \$500.00 de marchandises et tire sur moi une traite que j'accepte, et que je débourse \$10 de frais à leur arrivée ?
26. Si on me fait cadeau d'une marchandise que je revends tout de suite comptant pour \$100.00 ?
27. Si je tire sur *Pierre*, qui me devait \$300.00 une traite dont son banquier me fournit la valeur sous l'escompte de 3 pour cent ?
28. Si *Pierre* achète de *Paul* pour mon compte des marchandises coûtant \$200.00 ?
29. Si j'achète de *Paul* pour \$200.00 de marchandises que je paye comptant sous l'escompte de 3 pour cent ?
30. Si devant \$100.00 à *Paul*, je le paye en lui donnant un crédit sur *Pierre* ?

REPORT DU JOURNAL AU GRAND LIVRE.

Cette opération est des plus simples et cependant elle demande beaucoup d'attention. Vous ouvrez d'abord les comptes au *Grand Livre*. (Au commencement du *Grand Livre*, on laisse ordinairement un certain nombre de pages pour les comptes généraux.) Quand le compte est ouvert, vous vous assurez si vous avez un débit ou un crédit à porter à ce compte, et vous vous rappelez que le crédit se met toujours à droite et le débit à gauche.

Après avoir écrit, l'année, le mois et le jour, vous inscrivez le nom du compte qui, au *Journal*, fait balance à celui auquel vous faites présentement report, (s'il y a plusieurs comptes vous mettez le mot *Divers*) en le faisant précéder du mot *A* au débit et du mot *Par* au crédit. (*A*, c'est-à-dire, *Débiteur, Doit à* ; *Par*, c'est-à-dire, *Créditeur, Crédit par*.) Quand le montant est inscrit dans les

colonnes des *Piastres* et *Centins*, mettez dans la petite colonne qui les précède, le folio du *Journal* d'où le report est extrait, et au *Journal*, avant le nom du compte, mettez le folio qui lui est attribué au *Grand Livre*.

(Examinez les modèles du *Journal* et du *Grand Livre*.)

Ce folio sert à faciliter les recherches et aussi à marquer que le report a été fait, on ne doit donc mettre le chiffre du folio du *Grand Livre*, au *Journal*, qu'après le report fait, jamais avant, à moins de se servir d'un pointage particulier pour exprimer le report.

Chaque fois que l'on ouvre un compte au *Grand Livre* ou qu'on change un compte de folio, il faut être très soigneux de l'inscrire à l'*Index* du *Grand Livre*.

L'*Index* ou Répertoire du *Grand Livre* est un livre mince que l'on tient par ordre alphabétique, et qui sert à trouver avec facilité les comptes portés au *Grand Livre*.

L'*Index* fait quelque fois partie du *Livre* même.

1

BROUILLARD—1ère SÉRIE.

MONTRÉAL, 2 Janvier 1879.

1	V. Labonté ouvre une maison de commerce avec \$8000.00 qu'il verse dans sa caisse.....	\$8000 00	Qui reçoit? Caisse. Qui donne? V. Labonté.
	2		
	Acheté comptant de V. Loranlo :		
1	12 pièces Indienne, 320 vgs..... @ \$0.10c = \$ 32.00		
	3 pièces Dentelle, 120 vgs..... @ 0.60c = 72.00		
	1 pièce Satin Noir, 30 vgs..... @ 1.40 = 42.00		
	1 pièce Satin Blanc, 20 vgs..... @ 2.00 = 40.00	186 00	Qui reçoit? Marchandises. Qui donne? Caisse.
	3		
	Vendu comptant :		
1	12 pièces Indienne, 320 vgs..... @ \$0.15	48 00	Qui reçoit? Caisse. Qui donne? Marchandises.
	4		
	Vendu à crédit à H. Laporte :		
1	1 pièce Satin Noir, 15 vgs..... @ \$1.95	29 25	Qui reçoit? H. Laporte. Qui donne? Marchandises.
	4		
	Vendu à B. Bernard, sur son billet au 27 janvier.		
1	1 pièce Satin Blanc, 20 vgs..... @ \$2.50	50 00	Qui reçoit? Billets Recevables. Qui donne? Marchandises.
	5		
	Vendu à crédit, à B. Forgeot :		
1	1 pièce Dentelle, 40 vgs..... @ \$0.90	36 00	Qui reçoit? B. Forgeot. Qui donne? Marchandises.
	Reporté.....	8349 25	

BROUILLARD—1ère SÉRIE.

MONTRÉAL, 7 Janvier 1789.

2

		Report.....	8349 25	
	7			
<u>1</u>	Acheté comptant : 12 pièces Percaline, 212 vgs..... @ \$0.15		31 80	Qui reçoit? <i>Marchandises.</i> Qui donne? <i>Caisse.</i>
	9			
<u>1</u>	Acheté à crédit, de <i>V. Loranlo</i> : 3 pièces Mousseline Brodée, 75 vgs..... @ \$2.40		180 00	Qui reçoit? <i>Marchandises.</i> Qui donne? <i>V. Loranlo.</i>
	12			
<u>1</u>	Vendu à crédit à <i>B. Bernard</i> : 1 pièce Satin Noir, 15 vgs..... @ \$2.00		30 00	Qui reçoit? <i>B. Bernard.</i> Qui donne? <i>Marchandises.</i>
	13			
<u>1</u>	Reçu, en argent, de <i>H. Laporte</i> , le montant de ma facture du 4.....		29 25	Qui reçoit? <i>Caisse.</i> Qui donne? <i>H. Laporte.</i>
	15			
<u>1</u>	Reçu de <i>B. Forgeot</i> , son billet à mon ordre, au 10 février, en paiement de ma facture du 5.....		36 00	Qui reçoit? <i>Billets Recevables.</i> Qui donne? <i>B. Forgeot.</i>
	17			
<u>1</u>	Donné à <i>V. Loranlo</i> mon billet à son ordre au 30 courant, à valoir sur sa facture du 9.....		100 00	Qui reçoit? <i>V. Loranlo.</i> Qui donne? <i>Billets Payables.</i>
		Reporté.....	8756 30	

BROUILLARD—1ère SÉRIE.

MONTRÉAL, 20 Janvier 1879.

		Report.....	8756	30	
	20				
1	Acheté de <i>V. Loranlo</i> , moitié comptant, moitié à crédit, 2 pces. Soie Noire, 36 verges.....@ \$2.00		72	00	Qui reçoit? <i>Marchandises.</i> Qui donne? <i>Caisse et V. Loranlo.</i>
	21				
1	Acheté de <i>H. Laporte</i> , à crédit : 5 pces. Drap de Louviers, 150 vgs.....@ \$4.00		600	00	Qui reçoit? <i>Marchandises.</i> Qui donne? <i>H. Laporte.</i>
	22				
1	Vendu à <i>B. Forgeot</i> à crédit : 5 pces. Drap de Louviers, 150 vgs.....@ \$5.00		750	00	Qui reçoit? <i>B. Forgeot.</i> Qui donne? <i>Marchandises.</i>
	25				
1	Reçu de <i>B. Forgeot</i> son billet à mon ordre à 60 jours, en paiement de ma facture du 22, au montant de.....		750	00	Qui reçoit? <i>Billets Recevables</i> Qui donne? <i>B. Forgeot.</i>
	27				
2	Vendu à <i>B. Forgeot</i> , payable sous huitaine 2 pces. Mousseline Brodée, 50 vgs.....@ \$3.00		150	00	Qui reçoit? <i>B. Forgeot.</i> Qui donne? <i>Marchandises.</i>
	30				
2	Reçu le montant du billet de <i>B. Bernard</i>		50	00	Qui reçoit? <i>Caisse.</i> Qui donne? <i>Billets Recevables.</i>
	30				
2	Acheté de <i>H. Laporte</i> , 5 pces. de Drap de Louviers, 150 vgs.....@ \$4.00 que je paye comme suit :		600	00	Qui reçoit? <i>Marchandises.</i>
		Reporté.....	11728	30	

BROUILLARD—1ère SERIE.

MONTRÉAL, 30 Janvier 1879.

4

		Report.....	11728 30	
2	En un crédit sur <i>B. Forgeot</i>	\$150.00		Qui donne? <i>B. Forgeot.</i>
	En mon billet à 60 jours, à son ordre	100.00		“ <i>Billets Payables.</i>
	En un billet de <i>Forgeot</i> à mon ordre.....	36.00		“ <i>Billets Recevables.</i>
	En 2 pces. Soie Noire. 36 vgs.....@ \$3.00 =	108.00		“ <i>Marchandises.</i>
	Et la balance à crédit.....	206.00		“ <i>H. Laporte.</i>
		31		
2	Vendu à <i>B. Forgeot</i> :			
	5 pces Drap de Louviers, 150 vgs.....@ \$5.00		750 00	Qui reçoit? <i>Billets Recevables et</i>
	Il me paye: En une Traite sur <i>Imbert</i> à 11 jours.....	\$100.00		<i>Caisse.</i>
	En son Billet à mon ordre à 60 jours.....	450.00		Qui donne? <i>Marchandises.</i>
	En un billet de <i>Imbert</i> du 22 courant à 90 jours.....	100.00		
	Et il me donne la balance en argent.....	100.00		
		31		
2	Accepté la Traite de <i>H. Laporte</i> sur moi, ordre <i>Ls. Imbert</i>			
	à 12 jours.....		256 00	Qui donne? <i>Billets Payables.</i>
				Qui reçoit? <i>H. Laporte.</i>
		31		
2	Payé diverses dépenses pendant ce mois.....		130 00	Qui reçoit? <i>Personne.</i>
				Qui perd? <i>Pertes et Profits.</i>
				Qui donne? <i>Caisse.</i>
			12864 30	

BROUILLARD—2ème SÉRIE.

MONTREAL, 1er Février 1879.

		INDICATION DES Livres Auxiliaires.	
	Reçu part d'héritage d'un oncle décédé:		
	Argent en dépôt à la Banque Ville Marie.....	4000	00
	10 Actions dans la même Banque, \$100 l'une.....	1000	00
	Un magasin meublé, rue St. Paul, estimé.....	8000	00
	Un magasin rue Notre Dame, estimé.....	10000	00
3	Un mobilier estimé.....	5000	00
	Marchandises suivant Inventaire	10000	00
	Une fabrique au quartier Ste. Anne, estimée.....	5000	00
Les charges de la succession sont les suivantes:			
	Dû à E. Bernard.....	4000	00
	Dû à V. Loranzo.....	2700	00
3	Billet à Ls. Imbert.....	1000	00
	A mon jeune frère Joseph, payable à sa majorité.....	12000	00
	avec l'obligation de le faire participer de moitié dans les gains du commerce et autres comme associé; \$25.00 par mois seront prélevées pour ses dépenses personnelles et \$50.00 pour les miennes. Ces sommes seront payées à titre d'honoraires. De plus à St. Joseph, pour le gain en être employé en bonnes œuvres, la somme de.....	7000	00
	Cette somme doit rester dans la société jusqu'à sa dissolution.		
3			
3	Remis le magasin loué, et payé pour loyer et indemnité, en marchandises.....	211	80
	Reporté.....	69911	80

INDICATION DES Livres Auxiliaires.

Livre des Inventaires.

L'explication de cet article est à la fin du volume à la suite de celle des 30 articles.

Livre de Billets.

BROUILLARD—2^{ME} SÉRIE.

MONTRÉAL, 3 Février 1879.

6

		Report.....	69911 80	
3	3	Payé à <i>V. Loranlo</i> , mon Billet No. 1.....	100 00	<i>Livre de Caisse</i> , à droite. <i>Livre de Billels.</i>
	4	Acheté <i>comptant</i> des marchandises détaillées au <i>Livre de Factures</i> ...	640 00	<i>Livre de Caisse</i> , à gauche. <i>Livre de Factures.</i>
	6	Vendu à <i>V. Loranlo</i> , 1 sac de Café et divers suivant <i>Livre de Ventes</i> .	90 00	<i>Livre de Ventes.</i>
	9	Acheté des outils et diverses machines pour la Fabrique.... \$2000.00		
		Payé diverses réparations..... 200.00	2200 00	<i>Livre de Caisse</i> , à droite.
	12	Assuré notre Fabrique, les machines, outils, etc., pour un montant de \$8,000.00. Payé Prime et Police.....	61 00	<i>Livre de Caisse</i> , à droite.
	13	Acheté de <i>B. Bernard</i> , suivant <i>Livre de Factures</i> , pour \$600.00....	600 00	<i>Livre de Factures</i> , de <i>Billels</i> , de <i>Caisse</i> à droite.
3		de marchandises payées comme suit :		
		En un Billet de <i>Imbert</i> , ordre de <i>Forgeot</i>No. 4, \$100.00		
		En un Billet de <i>Forgeot</i> , à mon ordre.....No. 5, 450.00		
		Et la balance <i>comptant</i> 50.00		
		Reporté.....	73602 80	

res Auxiliaires.

s.
article est à la
la suite de celle

BROUILLARD—2me SÉRIE.

MONTRÉAL, 15 Février 1879.

		Report.....	73602 80	
	15			
	Payé à <i>V. Loranlo</i> la balance de ses deux factures du 9 et du 20 Janvier, par un Billet de <i>Imbert</i> , ordre de <i>Forgeot</i> , No. 6. \$100.00		116 00	<i>Livre de Billets.</i> <i>Livre de Caisse, à droite.</i>
	Donné la balance en argent.....	16.00		
	18			
	Payé le Billet de <i>Imbert</i> , No. 4, en un Billet de <i>B. Forgeot</i> , No. 3, à mon ordre.....	\$750.00	1000 00	<i>Livres de Billets et de Ventes.</i>
	En marchandises de par <i>Livre de Ventes</i>	250.00		
	18			
	Escompté mon Billet No. 2, ordre de <i>Laporte</i> , à 3 pour cent. (a)		100 00	<i>Livre de Billets.</i> <i>Livre de Caisse, à droite.</i>
3	20			
	Vendu à <i>B. Bernard</i> , partie du mobilier du magasin rue St. Paul, à valoir sur ma dette.....		400 00	
	21			
	Reçu de la <i>Banque Ville Marie</i> , Intérêts sur dépôt.....		120 00	<i>Livre de Caisse, à gauche.</i>
3	21			
	Reçu de la même <i>Banque</i> , dividende des actions.....		40 00	<i>Livre de Caisse, à gauche.</i>
3	21			
	Vendu à <i>B. Bernard</i> , 5 Actions de la <i>Banque Ville Marie</i> , à \$110.00 l'une, à valoir sur ma dette.....		550 00	
		Reporté.....	76928 80	

(a) Dans cette série et les suivantes le compte des *Pertes et Profits* a été divisé.

BROUILLARD—2^{me} SÉRIE.

MONTREAL, 21 Février 1879.

8

	21	Report.....	76928	80	
		Acquitté la Traite de <i>H. Laporte</i> , ordre de <i>Imbert</i>	256	80	<i>Livre de Caisse</i> , à droite. <i>Livre de Billets</i> .
	22				
		Vendu <i>comptant</i> , pendant la quinzaine, de par le <i>Petit Livre de Caisse</i> .	976	10	<i>Livre de Caisse</i> , à gauche.
	24				
		Vendu <i>comptant</i> 1,000 verges Flanelle provenant de notre Fa- brique @0.40	400	00	<i>Livre de Caisse</i> , à gauche. <i>Livre de Ventes</i> .
	28				
		Reçu de <i>B. Bernard</i> , 3 mois de loyer du magasin rue St. Paul.....	240	00	<i>Livre de Caisse</i> , à gauche.
		Vendu des vieux meubles de ce même magasin.....	340	00	
	28				
		Ventes au <i>comptant</i> , pendant la semaine, de par <i>Petit Livre de Caisse</i> ..	1509	00	<i>Livre de Caisse</i> , à gauche.
	28				
		Payé les ouvriers de la Fabrique.....	100	00	<i>Livre de Caisse</i> , à droite.
		Payé diverses dépenses, de par <i>Petit Livre de Caisse</i>	320	00	
		Payé à <i>J. Labonté</i> , sur son Compte de levées.....	25	00	
		Payé à <i>V. Labonté</i> , sur son Compte de levées.....	50	00	
			80135	90	

NOTE SUR LE BROUILLARD DE MARS.

Jusqu'ici nous avons passé séparément, au *Journal*, chaque opération d'affaire. Mais cette manière de passer écriture est beaucoup trop longue pour être employée dans les maisons où les affaires sont nombreuses. Pour abréger, on peut passer du *Brouillard* au *Journal* collectivement les opérations d'une semaine, d'une quinzaine, ou d'un mois. Pour cela, on réunit, sur un papier brouillon toutes les opérations faites pendant ce temps par un même individu ou un même agent, *Cuisse* excepté, pour n'en faire qu'un seul article au *Journal*, sur lequel on indique les dates des opérations, les numéros des billets, ou les montants, en les mettant entre deux virgules, et avant d'écrire au *Journal*, on vérifie si le montant de tous les articles correspond avec l'addition du *Brouillard* pour le mois ou la semaine.

Les opérations d'argent se passent collectivement, d'après le *Livre de Cuisse*, par mois ou par semaine.

Si on veut s'épargner l'ennui de tourner les pages, et faciliter les vérifications et les recherches, au lieu des entrées mensuelles ou hebdomadaires, on peut prendre les opérations du *Livre de Cuisse*, page par page, et celles du *Brouillard* par deux pages, en regard l'une de l'autre.

Il faut toujours avoir soin de pointer chaque opération aussitôt qu'on en a pris le montant.

Si les entrées des achats et des ventes se font en premier lieu sur les livres de *Factures* et de *Ventes*, on les prend de ces livres pour les passer collectivement au *Brouillard*, soit par deux pages en regard, soit par semaine ou par mois.

Nous donnons ici le modèle des entrées mensuelles et collectives prises des *Livres Auxiliaires*. La première des quatre entrées, en date du 31 mars, est prise du *Livre de Ventes*; la seconde du *Livre de Factures*; la troisième du *Débit* du *Livre de Cuisse*, et la quatrième du *Crédit* du même livre.

Les montants des achats et des ventes au *comptant* ne se portant pas à la seconde colonne des piastres et centins aux *Livres de Ventes* et de *Factures*, l'addition de cette colonne devra correspondre avec le montant de l'article du *Brouillard*, qui comprend les ventes ou achats à crédit.

Si un article était payé avant qu'on fit les reports au *Brouillard*, on peut ne pas l'y porter s'il s'agit de quelqu'un qui n'a pas déjà un compte au *Grand Livre*, mais alors on a soin d'écrire en marge du *Livre Auxiliaire* vis-à-vis l'opération: *Payé le.....* et de soustraire ce montant de l'addition des ventes à crédit quand on en fait report au *Brouillard*. La somme reçue étant entrée au *Livre de Cuisse*, se reporte collectivement au *Brouillard* avec les marchandises vendues *comptant*.

Il faut bien comprendre que les reports mensuels pris des *Livres Auxiliaires* mentionnés ne peuvent se faire que pour les opérations qui se trouvent en entier dans ces livres, et que toute opération qui ne se trouve pas, soit dans le *Livre de Cuisse*, soit dans celui de *Factures*, soit dans celui de *Ventes*, doit avoir son article séparé au *Brouillard* au temps où elle a lieu, et être aussi journalisée séparément.

BROUILLARD—3^{me} SÉRIE.

MONTRÉAL, 7 Mars 1879.

1

5	Notre Fabrique <i>Ste. Anne</i> a été entièrement détruite par le feu. Reçu de l'Assurance.....	8000	00
	20		
5	Vendu à <i>B. Bernard</i> le magasin rue St. Paul, payable comme suit : \$3,020.00 sont affectées à l'acquit de ma dette ; \$140.00 pour intérêt de cette dette ; pour la Balance \$3,080.00 il me donne ses Billets, l'un à 4 mois, No. 7, au montant de \$1,958.40 comprenant l'intérêt à 6 pour cent, et l'autre à 8 mois, No. 8, au montant de \$1,996.80, y compris l'intérêt.....	7115	20
	31		
	Vendu pendant ce mois, de par <i>Livre de Ventes</i> :		
	<i>Sur Billets des suivants :</i>		
5	De <i>B. Forgeot</i> , son Billet No. 9, @ 3 mois du 4 courant.....	\$678.00	
	De <i>B. Lafond</i> , son Billet No. 10, @ 60 jours, du 20.....	66.00	
	De <i>Ls. Imbert</i> , son Billet No. 11, @ 4 mois, du 27.....	163.30	
	De <i>B. Forgeot</i> , son Billet No. 12, @ 60 jours, du 28.....	114.95	
	<i>A Crédit.</i>		
	A <i>V. Loranto</i> , ventes du 8, du 18 et du 23.....		1022 25
	31		
	Acheté pendant ce mois, de par <i>Livre de Factures</i> :		
	<i>Sur mes Billets.</i>		
5	A <i>Ls. Girardin</i> , mon Billet No. 5, @ 30 jours du 7.....	\$154.50	
	A <i>Ls. Laurent</i> , mon Billet No. 6, @ 30 jours ordre de <i>V. Crépin</i> , donné le 9.....	21.60	
	A <i>B. Beaumont</i> , mon Billet No. 7, @ 30 jours du 12.....	76.50	
	Reporté.....	252	60
		16648	31

BROUILLARD—3me SÉRIE.

MONTRÉAL, 31 Mars 1879.

		Report.....	16648	31
<i>A Crédit des suivants :</i>				
	De B. Bernard, le 18 et le 27.....	\$119.00	230	00
	De V. Loraino, le 23.....	111.00		
	31		1958	70
5	Marchandises vendues <i>comptant</i> pendant ce mois de par <i>Livre de Caisse</i> , le 11, 15, 21 et 31.....			
	31			
	Payé pendant ce mois, de par <i>Livre de Caisse</i>	\$ 264.47		
	A <i>Marchandises</i> , du 1 et du 12.....	1200.00		
5	“ V. Loraino, du 1 et du 30.....	167.00		
	“ Intérêts, au susdit le 1 et le 30.....	550.00		
	“ H. Laporte, balance, du 2, du 4 et du 10.....	171.25		
	Payé diverses Dépenses.....	50.00		
5	Payé à V. Labonté, compte de Levées.....	25.00	2427	72
	Payé à J. Labonté, do do.....			
			21264	73

AVRIL.—MÉMOIRAL.

Le 10. Vendu le terrain de la Fabrique *St. Anne* pour \$300.00, reçus *comptant*.

10. Payé mon Billet No. 5, à *Ls. Girardin* \$154.50.

12. Vendu à *V. Crépin* pour \$51.60 de marchandises détaillées au *Livre de Ventes*, il me remet mon Billet à son ordre \$21.60, et me paye la balance en argent.

15. Payé mon Billet No. 7, à *B. Beaumont* \$76.50

20. Payé à *B. Loraino* balance de tout compte, en deux Billets de *Forget* à mon ordre No. 9, pour \$678.00 et No. 12, pour \$114.95; en un Billet de *B. Lafond*, No. 10, de \$66.00; en un Billet de *Ls. Imbert*, No. 11 de \$163.30, sur ces 4 Billets je lui donne \$42.25 d'escompte, et je lui paye la balance de la dette en argent.

22. *B. Bernard* me paye ses deux billets du 20 Mars à 4 et 8 mois, il m'aquitte de ses deux factures du 18 et du 27 Mars \$119.00, il me donne en argent \$3740.20 et je déduis l'intérêt calculé à 6 pour cent \$96.00.

25. Vendu 5 Actions de la *Banque Ville Marie* à \$108.50 = \$542.50.

30. Retiré de la *Banque Ville Marie* \$4000.00, reçun intérêt \$40.00.

Vendu *comptant* pendant ce mois des marchandises pour \$1798.30.

Acheté *comptant* marchandises pour \$2,000.00.

Payé \$124.78 pour le compte de *St. Joseph* à diverses Institutions de bonnes œuvres.

Dépenses du mois, \$479.80; à *V. Labonté* \$50.00 et à *J. Labonté* \$25.00 pour honoraires (*compte de levées*).

JOURNAL.—1ère SÉRIE.
MONTREAL, 2 Janvier 1879.

1

8	Caisse	Dt.....	8000 00						
1		A V. Labonté.....		8000 00					
		2							
4	Marchandises	Dt.....	186 00			12	B. Bernard	Dt.....	30 00
8		A Caisse.....		186 00	4		A Marchandises.....		30 00
		3							
8	Caisse	Dt.....	48 00			8	Caisse	Dt.....	29 25
4		A Marchandises....		48 00	13		A H. Laporte.....		29 25
		4							
13	H. Laporte	Dt.....	29 25						
4		A Marchandises....		29 25	11		17		36 00
		4			7				100 00
6	Billets Recevables	Dt.....	50 00				20		100 00
4		A Marchandises....		50 00	4				72 00
		5			8				36 00
13	F. Forgeot	Dt.....	36 00		11		21		36 00
4		A Marchandises....		36 00	4				600 00
		7			13		22		600 00
4	Marchandises	Dt.....	31 80		13				750 00
8		A Caisse.....		31 80	4				750 00
		9			6		25		750 00
4	Marchandises	Dt.....	180 00		13				750 00
11		A V. Lorano.....		180 00	4		27		150 00
		Reporté.....	8561 05	8561 05					150 00
							Reporté.....		11073 30
									11078 30

(a) L'élève devra compléter ce qui manque au Journal.

16648	31
230	00
1958	76
2427	72
21264	73

du 20 Mars à
s du 18 et du
3740.20 et je
ville Marie à
4000.00, reçu
marchandises
00.00.
eph à diverses
té \$50.00 et à
(de levées).

JOURNAL — 1ère SÉRIE.
 MONTRÉAL, 30 Janvier 1879.

		Report.....	11078 30	11078 30	CLOTURE DES COMPTES.		
	30				Voir les explications à la fin du volume.		
8					31 Janvier.		
6	30			50 00			
4	Marchandises <i>Dt.</i>	A Divers...			4	Marchandises <i>Dt.</i>	
13	A. B. Forgeot		600 00	150 00	10	A Pertes et Profits....
7	"			100 00		
6	"			36 00		31	
4	"			108 00	10	Pertes et Profits <i>Dt.</i>	
13	"			206 00	1	A J. Labonté.....
	31					
4	Divers <i>Dt.</i> A Marchandises.....			750 00		31	
6	Billets Recevables.....		650 00		20	Balance <i>Dt.</i> A Divers....	9485 25
8	Caisse.....		100 00		4	A
					8	"	211 80
	31				6	"	7843 45
13	H. Laporte <i>Dt.</i>				12	"	1400 00
7	A Billets Payables....		256 00	256 00			30 00
	31						
10	Pertes et Profits <i>Dt.</i>		130 00				
8	A Caisse.....			130 00			
			12864 30	12864 30			

JOURNAL—3me SÉRIE.

MONTRÉAL, 7 Mars 1879.

5

9	Caisse.....	8000 00					
18	A Fabrique Ste. Anne.....		8000 00				
	20						
	Divers A Divers.....						
12	B. Bernard.....	3020 00					
16	Escompte et Intérêts.....	140 00					
6	Billets Recevables, \$1,958.40,						
	\$1,996.80.	3958 20					
15	A Magasin rue St. Paul.....		7000 00				
16	" Escompte et Intérêts.....		115 20				
	31						
5	Divers A Marchandises.....		1280 51				
6	Billets Recevables, Nos.9, 10, 11, 12	1022 25					
11	V. Loranlo, 8, 18, 23,	258 26					
	31						
5	Marchandises A Divers.....	482 60					
7	A Billets Payables, Nos. 5, 6, 7....		252 60				
12	" B. Bernard, 18, 27.....		119 00				
11	" V. Loranlo, 23.....		111 00				
	31						
9	Caisse.....	1958 70					
5	A Marchandises.....		1958 70				
	Reporté.....	18837 01	18837 01				
	31						
9	Divers A Caisse.....				18837 01	18837 01	
5	Marchandises.....				264 47	2427 72	
11	V. Loranlo, 1er., 30.....				1200 00		
16	Escompte et Intérêts, 1er., 30.....				167 00		
13	H. Laporte.....				550 00		
19	Dépenses de Commerce.....				171 25		
19	J. Labonté, Compte de Levées.....				500 00		
18	V. Labonté, Compte de Levées.....				25 00		
					21264 73	21264 73	

DU JOURNAL BROUILLARD.

On peut réduire les écritures de la Partie Double, non seulement en réunissant plusieurs opérations de même nature, pour les passer au *Journal* en un seul article, mais encore en combinant en un seul livre le *Journal* et le *Brouillard*.

Cette combinaison offre des avantages réels, mais elle présente aussi quelques difficultés, et demande une connaissance plus parfaite de la science.

Le *Journal* ne pouvant supporter ni blancs, ni ratures, ni lacunes, ni transports en marge, il est de la prudence de toujours faire le brouillon des articles à rédiger.

On peut aussi, avec cette forme de *Journal*, passer écritures des opérations collectivement en les prenant des *Livres Auxiliaires* où elles sont inscrites en premier lieu.

GRAND LIVRE.

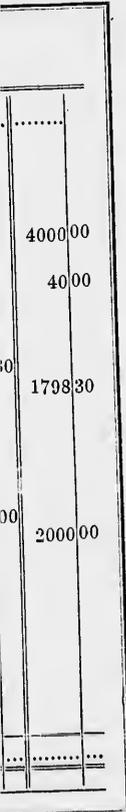
1

Dt.

Victor Labonté.

Cr.

1879.			1879.								
Janvier	31	A Balance	3	8363	25	Janvier	2	Par Caisse.....	1	8000	00
						"	31	" Pertes et Profits ...	2	363	25
				8363	25					8363	25
Février	1	A Divers.....	3	7700	00	Février	1	Par BalanceG. L.	1	8363	25
"	1	" Divers.....	3	19000	00	"	1	" Divers	3	43000	00
"	1	" Marchandises	3	211	80	"	28	" Pertes et Profits ...	4	326	76
"	28	" Balance	4	1778	21						
				51690	01					51690	01
Avril	30	A Pertes et Profits, G. L.	15	189	01	Mars	1	Par BalanceG. L.	1	24778	21
"	30	A BalanceG. L.	29	24588	60						
				24778	21					24778	21
						Mai	1	Par Balance		24588	60



GRAND LIVRE.

Dt.

Joseph Labonté.

Cr.

1879.				1879.							
<i>Février</i>	28	A Balance	4	12326	76	<i>Février</i>	1	Par V. Labonté.....	3	12000	00
						"	28	" Pertes et Profits ..	4	326	76
				12326	76					12326	76
<i>Avril</i>	30	A Pertes et Profits, G. L.	10	189	61	<i>Mars</i>	1	Par BalanceG. L.	2	12326	76
	30	" BalanceG. L.	20	12137	15					12326	76
				12326	76						
						<i>Mai</i>	1	Par Balance		12137	15

GRAND LIVRE.

3

Dt.

Saint Joseph.

Cr.

	Cr.
12000	00
326	76
12326	76
12326	76
12326	76
12137	15

1879.				1879.							
<i>Fevrier</i>	23	<i>A Balance</i>	4	7124	78	<i>Fevrier</i>	1	<i>Par V. Labonté.....</i>	3	7000	00
						"	28	" <i>Pertes et Profits ..</i>	4	124	78
				7124	78					7124	78
<i>Avril</i>	30	<i>A Caisse</i>		124	78	<i>Mars</i>	1	<i>Par Balance.....G. L.</i>	3	7124	78
"	30	" <i>Pertes et Profits, G. L.</i>	10	71	54						
"	30	" <i>BalanceG. L.</i>	20	6928	46						
				7124	78					7124	78
						<i>Mai</i>	1	<i>Par Balance</i>		6928	46

GRAND LIVRE.

4

Dr.		<i>Marchandises.</i>				Cr.			
1879.		1879.							
<i>Janvier</i>	2	<i>A Caisse</i>	1	186 00	<i>Janvier</i>	3	<i>Par Caisse</i>	1	48 00
"	7	" <i>Caisse</i>	1	31 80	"	4	" <i>H. Laporte</i>	1	29 25
"	9	" <i>V. Loranlo</i>	1	180 00	"	4	" <i>Billets Recevables</i>	1	50 00
"	20	" <i>Divers</i>	1	72 00	"	5	" <i>B. Forgeot</i>	1	36 00
"	21	" <i>H. Laporte</i>	2	600 00	"	12	" <i>B. Bernard</i>	1	30 00
"	30	" <i>Divers</i>	2	600 00	"	22	" <i>B. Forgeot</i>	1	750 00
"	31	" <i>Pertes et Profits</i>	2	493 25	"	27	" <i>B. Forgeot</i>	1	150 00
				2163 05	"	30	" <i>Marchandises</i>	2	108 00
				2163 05	"	31	" <i>Divers</i>	2	750 00
				2163 05	"	31	" <i>Balance Invent.</i> ..	2	211 80
				2163 05					2163 05
<i>Février</i>	1	<i>A Balance</i>G. L.	4	211 80	<i>Février</i>	1	<i>Par V. Labonté</i>	3	211 80
"	1	" <i>V. Labonté</i>	3	10000 00	"	6	" <i>V. Loranlo</i>		90 00
"	4	" <i>Caisse</i>		640 00	"	18	" <i>Billets Payab. N° 4</i>		250 00
"	13	" <i>Divers</i>		600 00	"	22	" <i>Caisse</i>		976 10
"	28	" <i>Pertes et Profits</i>	4	541 30	"	28	" <i>Caisse</i>		1500 00
				11993 10	"	28	" <i>Balance Invent.</i> ..	4	8965 20
				11993 10					11993 10

	Cr.
48	00
29	25
50	00
36	00
30	00
750	00
150	00
108	00
750	00
211	80
2163	05
211	80
90	00
250	00
976	10
1500	00
8965	20
11993	10

GRAND LIVRE.

5

Dr.		<i>Marchandises.</i>		Cr.	
1879.				1879.	
<i>Mars</i>	1	<i>A Balance.....</i>	4 8965 20	<i>Mars</i>	31
"	31	" <i>Divers.....</i>	5 482 60	"	31
"	31	" <i>Caisse.....</i>	5 264 47	<i>Avril</i>	12
<i>Avril</i>	30	" <i>Caisse.....</i>	2000 00	"	30
		11712 27			
<i>Mai</i>	1	<i>A Balance.....</i>	6421 00		
				11712 27	
				5 1280 51	
				5 1958 70	
				51 60	
				1798 30	
				6	
				6	

Nous avons omis d'indiquer les folios du Journal pour les mois de Février et Avril, parce que le Journal de ces deux mois doit être complété ou fait par l'élève.

GRAND LIVRE.

Billets Recevables.

Dr.

Cr.

1879.				1879.							
<i>Janvier</i>	4	<i>A Marchandises</i>	1	50	00	<i>Janvier</i>	30	<i>Par Caisse</i>	2	50	00
"	15	" <i>B. Forgeot</i>	1	36	00	"	30	" <i>Marchandises</i>	2	36	00
"	25	" <i>B. Forgeot</i>	1	750	00	"	31	" <i>Balance</i>	2	1400	00
"	31	" <i>Marchandises</i>	2	650	00						
				1486	00					1486	00
<i>Février</i>	1	<i>A Balance</i>	6	1400	00	<i>Février</i>	13	<i>Par Mdises, No. 4 et 5</i>		550	00
						"	15	" <i>V. Loranto, No. 6</i>		100	00
						"	18	" <i>Billets Payés, N° 3</i>		750	00
				1400	00					1400	00
<i>Mars</i>	20	<i>A Divers</i>	5	3955	20	<i>Avril</i>	20	<i>Par Divers</i>		1022	25
"	31	" <i>Marchandises</i>	5	1022	25	"	22	" <i>Divers</i>		3955	20
				4977	45					4977	45

	Cr.
50	00
36	00
1400	00
1486	00
550	00
100	00
750	00
1400	00
1022	25
3955	20
4977	45

GRAND LIVRE.

7

Dr.

Billets Payables.

Cr.

1879.				1879.								
<i>Janvier</i>	31	<i>A Balance</i>	3	456	00	<i>Janvier</i>	17	<i>Par V. Lovanlo</i>	1	100	00	
						"	30	" <i>Marchandises</i>	2	100	00	
						"	30	" <i>H. Laporte</i>	2	256	00	
				456	00					456	00	
<i>Février</i>	3	<i>A Caisse</i>	No. 1	100	00	<i>Février</i>	1	<i>Par Balance</i>	7	456	00	
"	18	" <i>Divers</i>	No. 4	1000	00	"	1	" <i>V. Labonté</i> ..	No. 4	3	1000	00
"	18	" <i>Divers</i>	No. 2	100	00							
"	21	" <i>Caisse</i>	No. 3	256	00							
				1456	00					1456	00	
<i>Avril</i>	10	<i>A Caisse</i>		154	50	<i>Mars</i>	31	<i>Par Marchandises</i>	5	252	60	
"	12	" <i>Marchandises</i>		21	66							
"	15	" <i>Caisse</i>		76	50							
				252	60					252	60	

GRAND LIVRE.

Dr.		<i>Caisse.</i>				Cr.			
1879.				1879.					
<i>Janvier</i>	2	A Capital.....	1	8000 00	<i>Janvier</i>	2	Par Marchandises.....	1	186 00
"	3	" Marchandises	1	48 00	"	7	" M'ises	1	31 80
"	13	" H. Laporte.....	1	29 25	"	20	" M'ises.....	1	36 00
"	30	" Billets Recevables ...	2	50 00	"	31	" Pertes et Profits ..	2	130 00
"	31	" Marchandises	2	100 00	"			2	784 17
				8227 25					8227 25
<i>Février</i>	1	A Balance G. L.	8	7843 45	<i>Février</i>	3	Par Billets Payab. No. 1		100 00
"	21	" Divers.....	3	160 00	"	4	" Marchandises		640 00
"	22	" Marchandises		976 10	"	9	" Fabrique Ste. Anne		2200 00
"	24	" Fabrique Ste. Anne.		400 00	"	12	" Fabrique Ste. Anne		61 00
"	28	" Divers.....	4	580 00	"	13	" Marchandises		50 00
"	28	" Marchandises		1500 00	"	15	" V. Loranlo.....		16 00
					"	18	" Billets Payab. No. 2		97 00
					"	21	" Billets Payab. No. 3		256 00
					"	28	" Divers		495 00
					"	28	" Balance	4	7544 55
				11459 55					11459 55

GRAND LIVRE.

9

DT.

Caisse.

CR.

Cr

186	00
31	80
36	00
130	00
7813	15
8227	25
100	00
640	00
2200	00
61	00
50	00
16	00
97	00
256	00
495	00
7544	55
11459	55

1879.				1879.							
<i>Mars</i>	1	<i>A Balance</i>	8	7544	55	<i>Mars</i>	31	<i>Par Divers</i>	5	2427	72
"	7	" <i>Fabrique Ste. Anne..</i>	5	8000	00	<i>Avril</i>	10	" <i>Billets Payables ...</i>		154	50
"	31	" <i>Marchandises</i>	5	1958	70	"	15	" <i>Billets Payables ...</i>		76	50
<i>Avril</i>	10	" <i>Fabrique Ste. Anne..</i>		300	00	"	20	" <i>Divers</i>		282	74
"	12	" <i>Marchandises</i>		30	00	"	30	" <i>Marchandises</i>		2000	00
"	22	" <i>Billets Recettes ...</i>		3740	20	"	30	" <i>St. Joseph.....</i>		124	78
"	30	" <i>Divers.....</i>		4582	50	"	30	" <i>Divers</i>		554	80
"	30	" <i>Marchandises</i>		1798	30	"	30	" <i>Billets G. L. 20</i>	2200	21	
				27954	25					27954	25
<i>Mai</i>	1	<i>A Balance</i>		22333	21						

GRAND LIVRE.

Pertes et Profits.

Cr.

Dt				1879.				1879.				Cr.			
1879.								1879.							
Janvier	31	A Caisse	2	130	00	Janvier	3	Par Marchandises.....	2	493	25				
	31	" V. Labonté, Cap.....	3	363	25										
				493	25							493	25		
Février	28	A Divers.....	4	395	00	Février	28	Par Divers.....	4	1173	30				
	"	" V. Labonté, Cap.....	4	326	76										
	"	" J. Labonté, Cap.....	4	326	76										
	"	" St. Joseph, Cap.....	4	124	78										
				1173	30							1173	30		
Avril	30	A Marchandises ... G. L.	5	202	16	Avril	30	Par Feb. Ste. Anne, G. L.	8	1200	00				
"	"	" Magasin R. St. P. G. L.	15	300	00	"	30	" B. V. Marie Act., G. L.	14	42	50				
"	"	" Escompte et Int. G. L.	17	90	05	"	30	V. Labonté Cap. G. L.	1	189	61				
"	"	" Mobilier G. L.	18	100	00	"	30	J. Labonté, Cap. G. L.	2	189	61				
"	"	" Dépenses G. L.	19	651	05	"	30	St. Joseph, Cap. G. L.	3	71	54				
"	"	" V. Labonté (levé & J.) L.	18	100	00										
"	"	" J. Labonté (") G. L.	19	50	00										
				1693	26							1693	26		

	Cr.
493	25
493	25
1173	30
1173	30
1200	00
42	50
189	61
189	61
71	54
1693	26

Dr.		1879.		Vincent Loranzo.		1879.		Cr.			
<i>Janvier</i>	17	<i>A Billets Payables.....</i>	1	100	00	<i>Janvier</i>	9	<i>Par Marchandises</i>	1	180	00
"	31	" <i>Balance</i>	3	116	00	"	20	" <i>Marchandises</i>	1	36	00
				216	00					216	00
<i>Février</i>	6	<i>A Marchandises.....</i>		90	00	<i>Février</i>	1	<i>Par BalanceG. L.</i>	11	116	00
"	15	" <i>Divers.....</i>		116	00	"	1	" <i>V. Labonté.....</i>	3	2700	00
	28	" <i>Balance</i>	1	2610	00					2816	00
				2816	00					2816	00
<i>Mars</i>	31	" <i>Marchandises.....</i>	5	258	26	<i>Mars</i>	1	<i>Par BalanceG. L.</i>	11	2610	00
"	31	" <i>Caisse, 1, 30.....</i>	5	1200	00	"	31	" <i>Marchandises</i>	5	111	00
<i>Avril</i>	30	" <i>Divers.....</i>		1262	74					2721	00
				2721	00					2721	00

GRAND LIVRE.

Dr.

B. Bernard.

Cr.

1879.			1879.								
<i>Janvier</i>	12	<i>A Marchandises.....</i>	1	30	00	<i>Janvier</i>	31	<i>Par Balance</i>	2	30	00
<i>Février</i>	1	<i>A BalanceG. L.</i>	12	30	00	<i>Février</i>	1	<i>Par V. Laboulé.....</i>	3	4000	00
"	20	" <i>Magasin R. St. Paul</i>		400	00						
"	21	" <i>B. V.-Marie, Actions</i>		550	00						
"	23	" <i>Balance</i>	4	3020	00						
				4000	00						
<i>Mars</i>	20	<i>A Divers.....G. L.</i>	5	3020	00	<i>Mars</i>	1	<i>Par BalanceG. L.</i>	12	3020	00
<i>Avril</i>	22	" <i>Billets Recevables ...</i>		119	00	"	31	" <i>M'dises, 18, 27 ...</i>	5	119	00
				3139	00					3139	00

GRAND LIVRE.

13

Dr.

H. Laporte.

Cr.

1879.				1879.							
<i>Janvier</i>	4	<i>A Marchandises</i>	1	29	25	<i>Janvier</i>	13	<i>Par Caisse.....</i>	1	29	25
"	31	" <i>Billets Payables.....</i>	2	256	00	"	21	" <i>Marchandises.....</i>	1	600	00
"	31	" <i>Balance</i>	3	550	00	"	31	" <i>Marchandises.....</i>	2	206	00
				835	25					835	25
<i>Février</i>	28	<i>A Balance</i>	4	550	00	<i>Février</i>	1	<i>Par Balance à. L.</i>	13	550	00
<i>Mars</i>	31	<i>A Caisse, 2, 4, 10</i>	7	550	00	<i>Mars</i>	1	<i>Par Balance à. L.</i>	13	550	09

B. Forgeot.

1879.				1879.							
<i>Janvier</i>	5	<i>A Marchandises.....</i>	1	36	00	<i>Janvier</i>	15	<i>Par Billets Recevables..</i>	1	36	00
"	22	" <i>Marchandises.....</i>	1	750	00	"	25	" <i>Billets Recevables..</i>	1	750	00
"	27	" <i>Marchandises.....</i>	1	150	00	"	30	" <i>Marchandises.....</i>	3	150	00
				936	00					936	00

GRAND LIVRE.

Dt.		<i>Banque Ville Marie, Dépôt.</i>						Cr.			
1879.		1879.									
<i>Février</i>	1	<i>A V. Labonté.....</i>	3	4000	00	<i>Février</i>	28	<i>Par Balance</i>	4	4000	00
<i>Mars</i>	1	<i>A Balance G. L.</i>	14	4000	00	<i>Avril</i>	30	<i>Par Caisse.....</i>		4000	00

Banque Ville Marie, Actions.

1879.		1879.									
<i>Février</i>	1	<i>A V. Labonté.....</i>	3	1000	00	<i>Février</i>	21	<i>Par B. Bernard.....</i>	3	550	00
"	28	<i>" Pertes et Profits.....</i>	4	90	00	"	21	<i>" Caisse.....</i>	4	40	00
						"	28	<i>" Balance</i>		500	00
				1090	00					1090	00
<i>Mars</i>	1	<i>A Balance G. L.</i>	14	500	00	<i>Avril</i>	30	<i>Par Caisse.....</i>		542	50
<i>Avril</i>	30	<i>Pertes et Profits, G. L.</i>	10	42	50					542	50
				542	50						

4000	00
4000	00
550	00
40	00
500	00
1090	00
542	50
542	50

GRAND LIVRE.

Dt.		Magasin, Rue St. Paul.				Cr.					
1879.				1879.							
Février	1	A V. Labonté.....	3	8000	00	Février	21	Par B. Bernard	400	00	
"	28	" Pertes et Profits	4	280	00	"	28	" Cuisse, Loyer	240	00	
						"	28	" Mobilier.....	340	00	
						"	28	" Balance	4	7300	
				8280	00				8280	00	
Mars	1	A Balance		7300	00	Mars ...	20	Par Divers.....	5	7000	00
				7300	00	Avril	30	" Pertes Profits & L. ..			
				7300	00				7300	00	

Magasin, Rue Notre Dame.

1879.				1879.							
Février	1	A V. Labonté.....	3	10000	00	Février	23	Par Balance	4	10000	00
Mars	1	A Balance	15	10000	00	Avril	30	Par Balance	6	10000	00
Mai	1	A Balance		10000	00						

GRAND LIVRE.

Dt.		<i>Escompte et Intérêts.</i>				Cr.				
1879.		1879.								
<i>Février</i>	28	A Pertes et Profits . . .	3	123	00	<i>Février</i>	18	Par Billets Payables...	3	00
						"	21	" Intérêts, B.V.M....	120	00
				123	00				123	00
<i>Mars</i>	20	A Divers.....	5	140	00	<i>Mars</i>	20	Par Divers.....	5	115 20
"	31	" Caisse	5	167	00	<i>Avril</i>	30	" Caisse, B. V. Marie		40 00
<i>Avril</i>	20	" Divers		42	25	"	30	" Pertes et Profits	10	00
"	20	" Billets Recevables		96	00					
				445	25				445	25

Cr.
3 00
120 00
123 00
115 20
40 00
445 25

GRAND LIVRE.

17

Dt.

Fabrique Ste. Anne.

Cr.

1879.				1879.						
<i>Février</i>	1	<i>A. V. Labonté.....</i>	3	5000	00	<i>Février</i>	24	<i>Par Caisse</i>	400	00
"	9	" <i>Caisse.....</i>		2200	00	"	28	" <i>Balance</i>	4	7100 00
"	12	" <i>Caisse.....</i>		61	00					
"	28	" <i>Caisse.....</i>		100	00					
"	28	" <i>Pertes et Profits</i>	4	139	00					
				7500	00				7500	00
<i>Mars</i>	1	<i>A Balance</i>	17	7100	00	<i>Mars</i>	7	<i>Par Caisse.....</i>	8000	00
<i>Avril</i>	30	<i>Par Caisse.....</i>	10	1200	00	<i>Avril</i>	10	" <i>Caisse.....</i>	300	00
				8300	00				8300	00

GRAND LIVRE.

Dt.		<i>Mobilier.</i>		Cr.	
1879.				1879.	
Février	1	A J. Labonté.....	3 5000 00	Février	28 Par Balance
Mars	1	A Balance..... G. L.	18 5000 00	Avril	30 Par Pertes et Profits, G. L.
					30 Balance..... G. L.
			5000 00		
Mai	1	A Balance	4900 00		
					5000 00

Victor Labonté, (Compte de levées.)

1879.				1879.	
Février	28	A Caisse.....	4 50 00	Février	28 Par Pertes et Profits...
Mars	31	A Caisse.....	5 50 00	Avril	30 Par Pertes et Profits, G. L.
Avril	30	" Caisse.....	50 00		
			100 00		
					100 00

Cr.
5000 00
100 00
1900 00
5000 00
50 00
100 00
100 00

GRAND LIVRE.

19

Dt.

Joseph Labonté, (Compte de levées)

Cr.

1879.				1879.							
Février	28	A Caisse.....	4	25	00	Février	28	Par Pertes et Profits....	4	25	00
Mars	31	A Caisse.....	5	25	00	Avril	30	Par Pertes et Profits, G.L.	10	50	00
Avril	30	" Caisse.....		25	00						
				50	00						

Dépenses.

1879.				1879.							
Février	28	A Caisse.....	4	320	00	Février	28	Par Pertes et Profits...	4	320	00
Mars	31	A Caisse.....	5	171	25	Avril	30	Par Pertes et Profits, G.L.	10	651	05
Avril	30	" Caisse.....		479	20						
				651	05						

GRAND LIVRE.

Dt.		<i>Balance.</i>				Cr.					
1879.					1879.						
<i>Janvier</i>	31	<i>A Marchandises.....</i>	2	211	80	<i>Janvier</i>	31	<i>Par Billets Recevables..</i>	3	456	00
"	31	" <i>Caisse.....</i>	2	7843	45	"	31	" <i>V. Loraino</i>	3	116	00
"	31	" <i>Billets Recevables ...</i>	2	1400	00	"	31	" <i>H. Laporte</i>	3	550	00
"	31	" <i>B. Bernard</i>	2	30	00	"	31	" <i>V. Laboute..</i>	3	8263	25
				9485	25					9485	25
<i>Février</i>	28	<i>A Divers</i>	4	50409	75	<i>Février</i>	28	<i>Par Divers.....</i>	4	6180	00
							28	<i>V. Laboute</i>	1	21778	21
							28	<i>J. Laboute.....</i>	1	12326	76
							28	<i>St. Joseph.....</i>	1	7124	78
				50409	75					50409	75
<i>Avril</i>	30	<i>A Marchandises...^{G L.}</i>	5	6421	00	<i>Avril</i>	30	<i>Par V. Laboute...^{G L.}</i>	1	24588	60
"	30	" <i>Caisse.....</i>	9	22333	21	"	30	" <i>J. Labouté.....</i>	2	12137	15
"	30	" <i>Mag. R. N.-Dame...</i>	1	10000	00	"	30	" <i>St. Joseph</i>	3	6928	46
"	30	" <i>Mobilier.....</i>	8	4900	00						
				43654	21					43654	21

SOLUTIONS DES TRENTE ARTICLES.

1o. Quand vous achetez des marchandises c'est toujours l'agent *Marchandises* qui reçoit. Quand vous les vendez, c'est toujours lui qui donne. Si vous les payez *comptant*, c'est votre agent *Caisse* qui donne l'argent.

1ère. *Question*.—Qui reçoit, etc. ?

Réponse.—*Marchandises*.

2ème. *Question*.—Qui donne, etc. ?

Réponse.—*Caisse*. Done :

MARCHANDISES *Doit* \$100,00
A CAISSE..... \$100,00

Les réponses doivent toujours s'écrire ainsi sur deux ou plusieurs lignes. Quand la leçon se donne verbalement, on ajoute aux questions le raisonnement d'après la logique du Teneur de Livres. (Voir Modèle, page 15).

2o. Quand vous payez avec un billet de vous, c'est un billet que vous consentez et signez, et dont il vous faudra payer le montant plus tard, votre agent *Billets Payables* s'en fait comme garant en le donnant à la personne qui vous a vendu les marchandises.

Réponse.—MARCHANDISES *Doit* A BILLETS PAYABLES.

3o. Un billet d'un autre est un billet dont vous aurez à recevoir le montant, et que votre agent *Billets Recevables* a entre les mains et qu'il donne pour payer les marchandises que vous achetez.

Réponse.—MARCHANDISES *Doit* A BILLETS RECEVABLES.

4o. Vous vous procurez des marchandises que vous n'avez pas, en donnant des marchandises que vous avez, il

est clair qu'il entre et sort tout à la fois des marchandises, que le même agent donne et reçoit.

Réponse.—MARCHANDISES *Doit* A MARCHANDISES.

5o. Si *Pierre* vous doit de l'argent, vous payez les marchandises en donnant un crédit, ou un ordre sur lui, c'est-à-dire, en le chargeant de payer celui qui vend les marchandises. C'est donc *Pierre* qui donne, et *Marchandises* qui reçoit. (a)

Réponse.—MARCHANDISES *Doit* A PIERRE. (Remarquez la différence entre un crédit et une traite. Voir les définitions.)

6o. Si vous ne donnez rien à *Paul*, vous devez prendre note, sur vos livres, qu'il vous a livré des marchandises; ainsi quand vous achetez à terme, *Marchandises* reçoit et vous ne donnez rien; mais celui qui vous livre les marchandises donne quelque chose.

Réponse.—MARCHANDISES, A PAUL. (b)

7o. *Réponse*.—CAISSE, A MARCHANDISES. (Questions et raisonnement.)

8o. Si *Paul* vous fait (vous passe, vous signe) un billet, en échange des marchandises vendues, c'est un billet dont vous devez recevoir le montant et que vous remettez à votre agent. *Billets Recevables*.

Réponse.—BILLETS RECEVABLES, A MARCHANDISES.

9o. Si *Paul* vous rend un billet de vous, c'est un billet que vous payez en marchandises.

(a) Nous disons qui reçoit et non reçoivent, car dans ce cas il s'agit de l'agent ou de son compte et non des marchandises mêmes.

(b) *Doit*, *Dt.* est toujours sous-entendu.

Cr.

456	00
116	00
550	00
1363	25
9485	25
6180	00
4778	21
2326	76
7124	78
50409	75
24588	60
12137	15
6928	46
43654	21

Réponse.—P. LETS PAYABLES, A MARCHANDISES.

Remarques.—Les deux agents des billets sont toujours *débiteurs* quand les billets entrent, *viennent dans leurs mains*; ils sont *créditeurs* quand les billets sortent, *passent de leurs mains* dans celles d'un autre.

100. *Réponse.*—PIERRE, A MARCHANDISES.—C'est comme si vous aviez vendu des marchandises à *Pierre*.

110. *Réponse.*—PAUL, A MARCHANDISES.

120. *Réponse.*—CAISSE, A PIERRE. (Quand le raisonnement est facile, nous laissons à l'élève le plaisir de le faire).

130. *Réponse.*—PIERRE, A CAISSE.

140. Quand vous prêtez pour le compte de *Paul*, c'est comme si vous lui prêtiez à lui-même.

Réponse.—PAUL, A CAISSE.

150. *Réponse.*—CAISSE, A PIERRE.

160. *Réponse.*—CAISSE, A PAUL.

170. Accepter une traite de *Pierre*, c'est comme signer ou faire un billet en sa faveur.

Réponse.—PIERRE, A BILLETS PAYABLES.

180. On vous a volé \$100.00; c'est comme si *Caisse* les avait données. Mais qui a reçu? Voyons.

1ère. *Question.*—Qui reçoit et devient responsable?

Réponse.—Personne que je connaisse; il y a donc perte pour quelqu'un. Qui perd?

Réponse.—Vous, le propriétaire, représenté par *Pertes et Profits*. Donc: *Pertes et Profits, A Caisse*. . .

190. *Réponse.*—BILLETS PAYABLES, A CAISSE. Vous payez la traite, ou vous la remet, c'est un billet qui rentre, qui revient entre les mains de l'agent.

200. *Réponse.*—PIERRE, A PAUL. *Paul* accepte la traite

que vous tirez sur lui, c'est comme s'il vous signait un billet payable à l'ordre de *Pierre*. *Paul* paye *Pierre* pour vous.

210. *Réponse.*—CAISSE, A BILLETS RECEVABLES. Quand *Paul* paye son billet vous le lui rendez, il sort donc des mains de *Billets Recevables*.

220. Une commission que l'on vous alloue est un profit.

1ère. *Question.*—Qui reçoit et devient responsable?

Réponse.—*Caisse*.

2ème. *Question.*—Qui donne et envers qui *Caisse* devient-il responsable?

Réponse.—*Personne*. Il y a donc gain pour quelqu'un. Qui gagne?

Réponse.—Vous, représenté par votre agent, *Pertes et Profits*.

Réponse.—CAISSE, A PERTES ET PROFITS. Mais ici n'est-ce pas *Paul* qui donne les \$200.00, comment peut-on dire que *personne* ne donne? *Paul*, c'est vrai, donne les \$200.00, mais c'est parce qu'il est convenu de les donner pour des services à lui rendus; vous ne lui en êtes donc pas redevable. La 2ème question dit: Qui donne et envers qui le débiteur est-il responsable?

230. Quand on paye des marchandises avec des valeurs différentes, on écrit en titre: *Marchandises A Divers*, puis on détaille le mot *divers*.

2ème. *Question.*—Qui donne, etc.?

Réponse.—*Caisse* \$100.00. Qui encore donne?

Réponse.—*Billets Payables*. Continuez la question jusqu'à ce que la valeur de la marchandise soit épuisée. Vous aurez pour réponse.

MARCHANDISES <i>Doit</i> A DIVERS.....	\$500.00
" CAISSE.....	\$100.00
" BILLETS PAYABLES..	100.00
" BILLETS RECEVABLES	100.00
" PIERRE.....	100.00
" PAUL.....	100.00

24e. Vous négociez un billet d'un autre valant \$200.00 sous escompte de \$3.00 par \$100.00 (3 pour cent), *Billets Recevables* donnera la valeur de \$200.00, et *Caisse* ne recevra que \$194.00. Qui donnera les \$6.00, car le débit et le crédit d'un article sont égaux entre eux ? Evidemment vous les perdez.—*Questions*.....

<i>Réponse</i> .—DIVERS, A BILLETS RECEVABLES..	\$200.00
CAISSE.....	\$194.00
PERTES ET PROFITS.....	6.00

25e. Vous recevez pour \$500.00 de marchandises et vous déboursez \$10.00 à leur arrivée, ces \$10.00 augmentent d'autant le prix des marchandises, car vous perdriez en les vendant pour \$505.00; il faut donc les porter comme coûtant \$510.00.—*Questions*.

<i>Réponse</i> .—MARCHANDISES <i>Doit</i> A DIVERS	\$510.00
A CAISSE.....	10.00
" BILLETS PAYABLES.	\$500.00

Ces \$10.00 pourraient aussi être passées, comme dépenses, au compte de *Pertes et Profits*, alors on dirait :

DIVERS	<i>Doivent</i>	A DIVERS, c'est-à-dire :
	<i>Les Suivants,</i>	<i>Aux Suivants: e)</i>

(e) En Tenue de Livres ces deux expressions ont la même signification : la première est la plus généralement employée, mais la seconde est plus facile à saisir pour les commerçants surtout lorsqu'on remplit l'ellipse en disant : les débiteurs suivants ou les créanciers suivants.

MARCHANDISES.....	\$500.00
PERTES ET PROFITS.....	10.00
A BILLETS PAYABLES.....	\$500.00
" CAISSE.....	10.00

Si l'on voulait éviter un article de *Divers* à *Divers*, on ferait deux articles pour une seule opération, comme suit :

MARCHANDISES <i>Doit</i>	\$500.00
A BILLETS PAYABLES.....	\$500.00
et PERTES ET PROFITS <i>Doit</i>	10.00
A CAISSE.....	10.00

26e. 1ère. *Question*.

Réponse.—*Caisse*, la marchandise est revendue de suite.

2ème. *Question*.

Réponse.—*Personne*. Alors, qui gagne ?

Réponse.—Vous, représenté par *Pertes et Profits*.

Réponse.—CAISSE, A PERTES ET PROFITS. Puisque vous recevez un cadeau, il est clair que la personne qui vous le donne ne veut pas vous en rendre responsable pour vous en demander la valeur. S'il y avait association, et qu'un cadeau fut fait à un des associés, on le passerait à son compte du capital.

27e. *Pierre* vous doit \$300.00, vous tirez sur lui une traite qu'il accepte, et son banquier vous en fournit la valeur sous l'escompte de 3 pour cent; le banquier ne vous donne donc que \$291.00 pour valeur de la traite qui est de \$300.00, c'est \$9.00 que vous perdez.

<i>Réponse</i> .—DIVERS, A PIERRE.....	\$300.00
CAISSE.....	\$291.00
PERTES ET PROFITS.....	9.00

280. Si *Pierre* achète pour votre compte c'est comme si vous achetiez vous-même.

Réponse.—MARCHANDISES, A PAUL.

290. Dans les maisons qui vendent à crédit, le prix de la marchandise est toujours augmenté de l'escompte pour le délai accordé ; si vous payez comptant (dans les 30 jours qui suivent l'achat) vous avez droit à l'escompte, c'est un profit que vous faites.

Réponse.—MARCHANDISES, A DIVERS \$200,00,—A CAISSE, \$194,90,—A PERTES ET PROFITS, \$6,00. Si le payement avait lieu en même temps que l'achat, on dirait seulement : MARCHANDISES, A CAISSE \$104,00.

300. Vous devez à *Paul*, vous le payez en lui donnant votre crédit sur *Pierre* ; *Pierre* vous paye en payant *Paul* pour vous.

Réponse.—PAUL, A PIERRE.

1er Février.

1er Article.—Qui a reçu et est devenu responsable ?

Réponse.—BANQUE VILLE MARIE, Dépôt..... \$4,000,00
BANQUE VILLE, MARIE, Actions..... 1,000 00
MAGASIN RUE ST. PAUL..... 8,000,00

NOTE.—On doit exiger l'analyse raisonnée de chaque article, au moins jusqu'à ce que l'élève sache parfaitement faire l'application des axiomes, et encore faut-il y revenir souvent. Quant aux deux questions-guides il ne faut jamais en permettre l'omission, seulement, quand les élèves comprennent très-bien, on peut les abrégier et faire dire simplement : Qui reçoit ? Qui donne ?

On doit aussi exiger les définitions des *mots de la science*, de même que, dans l'analyse grammaticale, on exige la définition des parties du discours.

Voilà les débiteurs.

Qui donne et envers qui les divers débiteurs sont-ils responsables ?

Réponse.—V. LABONTÉ. *V. Labonté* n'a pas donné lui-même, mais le testateur qui l'a substitué en sa place a donné pour lui, donc il est créancier.

2ème Article.—Qui reçoit et devient responsable ?

V. LABONTÉ.—Voilà le débiteur.

Encore ici, *V. Labonté* n'a pas reçu lui-même, mais par celui qui l'a substitué en sa place.

Qui a donné, etc. ?

Réponse.—B. BERNARD..... \$4,000,00
V. LORANLO..... 2,700,00
BILLETS PAYABLES ... 1,000,00

Mais ce ne sont pas là toutes les charges de la succession. Il reste encore \$19,000,00. Cherchons-en le débiteur et le créancier. Qui reçoit et devient responsable ?

Réponse.—Personne ne devient responsable.

Alors il y a perte pour quelqu'un : Qui perd ?

Réponse.—*V. Labonté*, car c'est autant de diminué sur son crédit. Voilà le débiteur.

Mais qui donne et envers qui le *V. Labonté* devient-il responsable ? Personne ne donne, mais *V. Labonté* est responsable envers *J. Labonté* et *St. Joseph*, ils gagnent ce que le premier perd.

Les articles d'héritages se portent directement au compte du Capital sans passer par celui de *Pertes et Profits*.

Le 3.—*V. Labonté* et non *Dépenses*, doit à *Marchandises* parce que la société ne doit pas payer les dépenses faites

antérieurement à sa formation. *V. Labonté* en est seul responsable.

BALANCES.

SOLDE OU CLOTURE DES COMPTES, (1ÈRE SÉRIE).

Chaque mois on doit faire la balance de vérification des écritures, c'est-à-dire, des reports du *Journal* au *Grand Livre*.

Prenez une feuille de papier brouillon que vous réglerez comme le modèle ci-dessous ; puis prenez le *Grand Livre*, et, suivant de compte en compte vous en écrivez le nom sur votre feuille, vous en additionnez le débit que vous inscrivez à gauche du nom, puis le crédit que vous mettez à droite.

BALANCE DE VÉRIFICATION

DES COMPTES DE JANVIER 1879, (1ÈRE SÉRIE).

Balances. Débits.	Total des Débits.	Noms des Comptes.	Total des Crédits.	Balances. Crédits.
	1669 80	<i>V. Labonté.</i>	8000 00	8000 00
1400 00	1486 00	<i>Marchandises.</i>	1951 25	281 45
		<i>Billets Recevables.</i>	86 00	
7843 45	8227 25	<i>Billets Payables.</i>	456 00	456 00
130 00	130 00	<i>Caisse.</i>	383 80	
	100 00	<i>Pertes et Profits.</i>		
30 00	30 00	<i>V. Loranlo.</i>	216 00	116 00
	285 25	<i>B. Bernard.</i>		
	936 00	<i>H. Laporte.</i>	835 25	550 00
		<i>B. Forgeot.</i>	936 00	
9403 45	12864 30	EQUILIBRE.	12864 30	9403 45

Nous avons déjà clairement démontré, à l'article des principes généraux, que le débit et le crédit de chaque article d'opération sont égaux et donnent lieu à une équation parfaite, tant au *Journal* qu'au *Grand Livre*, et que, par conséquent, le total des débits et celui des crédits, doivent également former équation, comme dans le modèle de balance que nous avons sous les yeux, si non, il y aurait erreur au *Journal* ou au *Grand Livre*, et le Teneur de Livres serait condamné à des recherches peut-être longues, et à la rude besogne de confronter chaque article du *Journal* avec sa reproduction au *Grand Livre*. Comme la balance du mois doit renfermer l'addition des mois précédents, on ménage le temps et on s'épargne de l'ouvrage en écrivant au crayon, une fois la balance trouvée, le résultat des additions du débit et du crédit de chaque compte, sur le *Grand Livre*, à gauche de la colonne des piastres et centins.

A la balance du mois, on ajoute la balance particulière de chaque compte, pour avoir une idée juste de l'état des comptes des divers individus.

Chaque année, le commerçant doit arrêter ses livres et établir le tableau de sa situation, afin de savoir où il en est ; pour cela il faut *balancer, solder* ou *fermer* les comptes.

Expliquons ces expressions.

SOLDER OU FERMER UN COMPTE.—C'est en additionner le débit et le crédit, et quand ils se balancent, c'est-à-dire, quand le débit et le crédit sont égaux, tirer un double trait sous le montant de chaque addition. (Voir au *Grand Livre* le compte de *B. Forgeot*.)

BALANCER UN COMPTE.—Quand les sommes portées au débit et au crédit d'un compte ne sont pas parfaitement égales, on ne peut fermer le compte, parcequ'il ne se balance pas par lui-même; alors, quand arrive l'époque de régler les comptes, il faut balancer ceux qu'on ne peut fermer, c'est-à-dire, rendre égales les sommes qui figurent au débit et au crédit de chaque compte en ajoutant à la somme la plus faible, la valeur qui lui manque pour égaler la plus forte, cette valeur ainsi ajoutée s'appelle *Balance*. L'opération de balancer un compte est fort simple. On additionne sur un cahier-brouillon, que le Teneur de Livres doit toujours avoir sous la main, les deux côtés du compte; on soustrait le plus faible total du plus fort et le résultat de la soustraction est la balance. Quand on a ainsi trouvé la balance particulière de chaque compte, on met d'un côté, à gauche, toutes les balances de débit et de l'autre, à droite, toutes les balances de crédit, l'addition de toutes ces balances particulières forme la Balance Générale dont nous donnerons bientôt le modèle. Après quelques opérations pour prouver l'exactitude des comptes, on pose le chiffre de la balance de chaque compte au *Grand Livre*, du côté des sommes les plus faibles; on additionne alors le débit et le crédit qui se trouvent parfaitement égaux. On pose le total des additions et on tire un double trait sous chacune, comme pour fermer le compte; mais à l'instant même on repose le *chiffre* de la *balance* au-dessous du double trait de clôture et du côté des sommes qui étaient les plus fortes avant la balance, cette dernière opération est ce qu'on appelle *rouvrir le compte*. (Voir le *Grand Livre*.)

L'élève remarquera que le mot balance a ici au figuré l'acception qu'il a réellement au propre, le débit et le crédit des comptes représentant les deux plateaux d'une balance en équilibre parfait.

BALANCER LE COMPTE DE QUELQU'UN équivaut à peser son débit et son crédit, c'est-à-dire à mettre dans le plateau gauche de la balance ce qu'il a reçu, et dans celui de droite ce qu'il a donné. Si les deux plateaux sont égaux, le compte est balancé par lui-même, dans ce cas on dit qu'il est *solde* ou *acquitté*, il ne reste plus qu'à le fermer; mais si un des deux plateaux de la balance pèse plus que l'autre, on ajoute du côté le plus faible le poids nécessaire pour les mettre parfaitement égaux; c'est ce poids d'emprunt qu'on appelle le *chiffre de la balance*.

FAIRE LA BALANCE D'UN COMPTE.—C'est le peser.

BALANCER UN COMPTE.—C'est après en avoir pesé le débit et le crédit, ajouter du côté le plus faible le poids nécessaire pour que les deux plateaux de la balance soit en équilibre parfait.

BALANCE D'INVENTAIRE.

SOLDE DES COMPTES.

Pour arrêter les livres et fermer exactement les comptes à la fin de l'année, il faut faire, avec grand soin, l'inventaire de toutes les marchandises non vendues, pour en ajouter la valeur au crédit de *Marchandises*, car il est clair que le crédit de ce compte tel qu'il apparait au *Grand Livre* et à la Balance de Vérification avant l'Inventaire, n'est qu'*apparent*, et qu'il faut y ajouter le produit anticipé de ce qui reste entre les mains de l'agent, pour avoir le pro-

duit ou le crédit réel des marchandises, et pouvoir constater si l'argent a opéré à *profit* ou à *perte*.

Il faut donc compter très exactement toutes les marchandises qui restent en magasin, les estimer au prix coûtant, ou au prix du marché si elles ont diminué de valeur, et donner note du montant de l'inventaire au Teneur de Livres avant qu'il procède à la balance finale de l'*Actif* et du *Passif*.

Remarque.—Cette dernière balance s'appelle ou simplement Balance Générale, parcequ'elle résume le produit des balances particulières de tous les comptes, ou Balance d'Inventaire, parcequ'elle présente l'inventaire de toutes les créances et de toutes les dettes ; on l'appelle encore Balance de Capital, car de fait il s'agit de peser le Capital et de constater s'il a perdu ou acquis dans les affaires depuis l'ouverture des comptes.

En faisant la balance de l'*Actif* et du *Passif*, il faut excepter de nos calculs le compte de *Pertes et Profits*, et en faire la balance séparément, parceque résumant toutes nos opérations, ce compte doit être la preuve de l'exactitude de tous les autres.

Il nous reste donc encore deux balances à faire : l'une de l'*Actif* et du *Passif*, pour connaître la situation du commerçant, et l'autre, des *Pertes* et des *Profits* pour servir de preuve et de confirmation à la première.

Prenez deux feuilles de papier, réglez-les et mettez les titres comme aux modèles de balances ci-après.

Cela fait, prenez votre feuille de balance du mois et

appelez l'un après l'autre tous les agents administrateurs, (Il n'y a que *Pertes et Profits* qui ne soit pas agent administrateur, car on ne lui remet rien entre les mains, il est agent régulateur,) après les agents, vous appelez tous les clients et enfin le propriétaire lui-même. Pesez chacun de leurs comptes, et s'il offre un excédant du côté du débit, portez-le à l'*Actif* de la balance, à gauche ; si, au contraire, l'excédant est au crédit du compte portez-le au *passif* de la balance, c'est-à-dire à droite. (Avant de prendre la différence entre le débit et le crédit de *Marchandises*, n'oubliez pas d'ajouter à son crédit la valeur de l'inventaire.)

Si un compte présente une perte, portez-la à gauche, à la Balance de *Pertes et Profits*, si un compte offre un profit, portez ce profit à droite de la même balance.

(Dans la présente série il n'y a que le compte de *Marchandises* susceptible de pertes et de profits.)

Remarque.—Pour ne pas embarrasser l'élève nous ne donnons ici que les explications nécessaires pour solder les comptes de la présente série d'exercices.

Comme l'agent qui a réalisé un profit ne peut en justice le retenir, pas plus qu'on ne peut obliger celui qui aurait fait une perte à la solder à ses dépens, *Pertes et Profits* prend de droit tous les bénéfices et solde toutes les dépenses et les pertes. Si les profits excèdent les pertes, cet agent doit et remet l'excédant au propriétaire dont le capital se trouve augmenté d'autant. Si, au contraire, les pertes excèdent, le propriétaire donne de son capital à *Pertes et Profits*, de quoi solder l'excédant.

DÉMONSTRATION DES BALANCES.

Commençons maintenant l'opération des balances, et appelons d'abord MARCHANDISES; vous voyez par votre balance de vérification que cet agent a reçu pour un montant de \$1,669.80 sur lequel il a donné \$1,951.25, la valeur de l'inventaire est de \$211.80. Vous ajoutez ce *produit anticipé* à son crédit et vous avez un produit ou crédit total de \$2,163.05, duquel vous soustrayez le débit, et il vous reste un surplus de crédit de \$493.25, qui est le profit fait sur les marchandises. Portez ces \$493.25, à la Balance de *Pertes et Profits*. Mais l'agent *Marchandises* non-seulement doit donner le profit qu'il a effectué, mais il redoit encore au commerçant la valeur de ce qu'il a encore entre les mains, c'est à-dire l'inventaire, portez donc cette valeur avec son nom à la Balance de l'*Actif* et du *Passif*, du côté des débiteurs.

Au tour de BILLETS RECEVABLES maintenant. Au débit vous avez \$1,486.00, au crédit \$86.00. Cet agent redoit donc \$1,400.00. Portez à la Balance, du côté des débiteurs.

Allons à BILLETS PAYABLES. Au crédit nous lui trouvons \$456.00; pas de débit. Ici, c'est le propriétaire qui redoit à l'agent le montant dont ce dernier s'est fait répondant pour lui. Portez \$456.00 à la Balance du côté des crédateurs.

A CAISSE vous trouverez un débit de \$8,227.25 et un crédit de \$383.80; c'est donc \$7,843.45 que cet agent redoit, portez-les à la Balance du côté des débiteurs.

Remarque.—CAISSE et BILLETS RECEVABLES ne peuvent

jamais avoir de balance de crédit, et BILLETS PAYABLES ne peut avoir de balance de débit.

Voyons les comptes des individus: le premier qui se présente est:

V. LORANLO.—Crédit \$216.00; cet individu a donc sur le propriétaire une créance ou un crédit de \$116.00; portez ce crédit avec son nom à la Balance du côté des crédateurs.

B. BERNARD a \$30.00 de débit, pas de crédit. A la Balance du côté des débiteurs.

H. LAPORTE.—Crédit \$839.25. Débit \$235.25. Balance de crédit \$550.00.

FORGEOT.—Débit et crédit égaux. Ce compte se balance par lui-même, il est soldé.

Nous voilà au compte de J. LABONTÉ ou du CAPITAL. Au crédit \$5000.00 pas de débit; portez à la Balance du côté des crédateurs.

Il ne reste plus que le compte de PERTES ET PROFITS.

Au débit \$130.00, pas de crédit; portez à la Balance du côté des pertes.

Additionnez maintenant l'*Actif* et le *Passif*, c'est-à-dire les balances des débiteurs et celles des crédateurs, si les montants des deux additions sont égaux, la Balance de *Pertes et Profits* devra se trouver égale des deux côtés; le commerçant est sûr alors de son résultat: il n'a rien gagné, il n'a rien perdu. S'il y a excédant du côté de l'*Actif*, (au plateau gauche de la balance) il y a eu profit dans le commerce, et pour preuve, la Balance de *Pertes et Profits* devra présenter un excédant égal, mais du côté opposé, c'est-à-dire à droite, du côté des profits. C'est ce qui a lieu dans le cas présent.

Si, au contraire, le montant du *Passif* ou des balances des créiteurs se trouvait à excéder celui de l'*Actif*, il y aurait eu perte dans les affaires, et pour preuve, la Balance de *Pertes et Profits* excéderait à gauche du côté des pertes.

Toujours quand l'excédant est à gauche le chiffre de la balance se met à droite *et vice versa*, puisque la balance, dans ce cas, n'est qu'un poids d'emprunt ajouté au côté le plus faible pour l'égaliser au plus fort.

BALANCE—(1RE SÉRIE).
DE L'ACTIF ET DU PASSIF.

BALANCE DES DEBITEURS		BALANCE DES CREDITEURS.	
211 80	<i>Marchandises.</i>	<i>Billets Payables.</i>	456 00
7843 45	<i>Caisse.</i>	<i>V. Lorano.</i>	116 00
1400 00	<i>Billets Recevables.</i>	<i>H. Laport.</i>	550 00
30 00	<i>B. Bernard.</i>	<i>V. Labonté, capital</i>	8000 00
			9122 00
		BALANCE DES DEBITEURS	363 25
		(Egalant celle des profits et devant être ajoutée au crédit de <i>V. Labonté</i> pour former son nouveau capital.)	
9485 25			9485 25

BALANCE
DE PERTES ET PROFITS.

PERTES.		PROFITS.	
130 00	<i>Pertes et Profits.</i>	<i>Marchandises.</i>	493 25
363 25	BALANCE DES PROFITS.		
493 25			493 25

Quand il y a profit, ce profit, ou balance de l'*Actif* doit être ajouté au capital du commerçant; s'il y a perte, la balance doit être soustraite du capital. C'est ce crédit ou capital du propriétaire, augmenté ou diminué suivant le cas, qu'on appelle *capital net*.

Si la balance particulière du compte de *Pertes et Profits* n'est pas semblable, chiffre pour chiffre, à la balance générale de tous les autres comptes, le Teneur des Livres peut être certain qu'il s'est trompé. Il faut alors refaire les additions, rovoir et pointer les écritures jusqu'à ce que l'erreur ait été retrouvée.

L'élève peut maintenant faire deux remarques instructives. La première, c'est que le compte de *Pertes et Profits* en résumant le produit net des autres comptes est une preuve de la régularité des écritures, et comme une Tenue des Livres à part, au milieu de la Tenue des Livres générale; de là le nom de *Partie Double*.

La seconde, c'est qu'on ne peut mieux dénommer cette opération finale des comptes que par le mot *Balance*. En effet, on met les débiteurs comme dans un *plateau de balance*, et les créanciers dans l'autre, s'il manque un poids

pour rendre les deux plateaux de même pesanteur, *Pertes et Profits* apparaît, met la balance particulière de son compte du côté le plus léger, et les deux plateaux sont à l'instant placés dans un équilibre parfait.

La Balance de l'*Actif* et du *Passif*, ne s'écrit pas, généralement, au *Brouillard* mais on la copie sur une feuille que l'on garde à part des livres. Cette feuille s'appelle BILAN, mot, qui signifie balance. Sur le *Bilan* le crédit du commerçant présente son Capital net, c'est, avec le titre, la seule différence qu'il y ait entre le *Bilan* et la Balance de l'*Actif* et du *Passif* telle que nous l'avons faite ci-devant.

CLOTURE OU SOLDE DES COMPTES. (SUITE.)

DÉMONSTRATION ET RAISONNEMENT.

Il nous faut maintenant passer articles de nos balances au *Journal* afin de les reporter au *Grand Livre* et de fermer nos comptes.

Commençons par la balance de *Pertes et Profits*. Je trouve à droite, Marchandises avec un profit de \$493.25. Il faut porter ce montant au compte de *Pertes et Profits* au *Grand Livre*, je passe d'abord article au *Journal* :

Marchandises.....Doit.....	\$493.25
A <i>Pertes et Profits</i>	\$493.25
Reste encore la balance ou bénéfice net que <i>Pertes et Profits</i> doit au commerçant :	
Donc : <i>Pertes et Profits</i> Doit.....	\$363.25

A V. Laboré.....	\$363.25
------------------	----------

Remarque.—Vous n'avez pas oublié que les articles de *Pertes et Profits* se raisonnent à l'inverse des autres : le débiteur est celui qui donne, et le créateur, celui qui reçoit.

1er. *Article ci-dessus.*—Qui donne ?

Réponse.—MARCHANDISES, donnant le profit qu'il a effectué. Qui reçoit ?

Réponse.—PERTES ET PROFITS.

2ème. *Article.*—Qui donne ?

Réponse.—PERTES ET PROFITS, remettant au propriétaire le surplus des profits sur les dépenses. Qui reçoit ?

Réponse.—V. LABORÉ. Voilà le créateur.

Passez maintenant aux comptes qui composent la Balance de l'*Actif* et du *Passif*, et, vous supposant le Teneur de Livres, créez-vous à vous-même et ouvrez-vous, au *Grand Livre*, un compte sous le nom de *Balance*, nom qui exprime les fonctions que vous allez remplir, et balancez tous les comptes en vous substituant à la place des agents et des individus, sans excepter le propriétaire, pour payer leurs dettes s'ils sont débiteurs et recevoir leurs créances s'ils sont créateurs.

Raisonnez ce nouveau compte à l'instar de celui de *Pertes et Profits* : faites-vous débiteur des balances que vous donnez, et créateur de celles que vous recevez.

Vous avez ici quatre débiteurs à pourvoir du poids nécessaire pour balancer leur compte. Qui donne ?

Réponse.—BALANCE. Vous êtes donc débiteur. Qui, reçoit ?

Réponse.—MARCHANDISES, \$211.80. Qui encore reçoit ?

Réponse.—CAISSE, \$7843.45, etc.

Ecrivez au Journal :

<i>Balance Doit</i>	<i>A Divers</i>	\$9485.25
<i>A Marchandises</i>		\$ 211.80
“ <i>Caisse</i>		7843.45
“ <i>Billets Recevables</i>		1400.00
“ <i>B. Bernard</i>		30.00

Vous avez donné aux débiteurs de quoi payer leur dette, vous allez, en retour, vous approprier toutes les créances des créditeurs. Qui donne ?

Réponse.—BILLET PAYABLES, V. LORANLO, et H. LAPORTE.

Ecrivez au Journal :

<i>Divers Doit</i>	<i>A Balance</i>	\$1122.25
<i>Billets Payables</i>		\$456.00
<i>V. Loranlo</i>		116.00
<i>H. Laporte</i>		550.00

Mais qui doit encore à Balance ? Car il faut qu'il reçoive autant qu'il donne.

Réponse.—V. LORANLO, son capital net.

Donc : <i>V. Labonté Doit</i>	\$3363.25
<i>A Balance</i>	\$3363.25

Faites vos reports du Journal au Grand Livre.

Tous vos comptes se trouvent ou soldés ou balancés ; fermez-les et rouvrez immédiatement ceux qui ne sont que balancés.

Remarque.—On peut ne pas ouvrir le compte de la Balance au Grand Livre quand on garde la feuille du bilan. Si on ouvre le compte, au lieu de mettre seulement : A Divers. Par Divers, on dénomme souvent tous les débiteurs et

les créditeurs. C'est ce qu'on fait toujours, quand on ferme les comptes sans passer articles des balances au Journal, comme nous le verrons à la troisième série.

Comme on le voit ici, le compte de Balance est un compte fictif et transitoire, étant presque aussitôt fermé qu'ouvert.

BILAN DE L'ACTIF ET DU PASSIF

DE VICTOR LABONTÉ ET CIE.

1er Mars 1879.

	ACTIF.	PASSIF.
1o. Propriétés non vendues :		
Marchandises d'après Inventaire...	\$8965 20	
Valeur du magasin, rue Notre Dame	10000 00	
“ du magasin rue St Paul.....	7300 00	
“ de la Fabrique Ste Anne ...	7100 00	
“ du Mobilier	5000 00	
“ de 5 Actions de la Banque Ville Marie	500 00	
2o. Comptes du Grand Livre.— Créances :		
Caisse, Montant en main.....	7544 55	
Banque Ville Marie, Dépôt.....	4000 00	
Dettes.		
V. Loranlo.....	\$2610.00	
B. Bernard.....	3020.00	
H. Laporte.....	550.00	
V. Labonté, capital net.....		6180 00
J. Labonté, capital net.....		24778 21
St. Joseph, capital net.....		12326 76
		7124 78
	50409 75	50409 75
Le capital net de la Société est de \$44229.75.		

BALANCE DE VÉRIFICATION

Des Comptes de Février 1879—(2me Série).

Total des Débits.	NOMS DES COMPTES.	Total des Crédits
26911 80	V. Labonté.....	71365 25
	J. Labonté.....	62000 00
	St. Joseph.....	7000 00
11451 80	Marchandises.....	3027 90
1400 00	Billets Recevables.....	1400 00
1456 00	Billets Payables.....	1456 00
11459 55	Caisse.....	3915 00
206 00	V. Loranlo.....	2816 00
980 00	B. Bernard.....	4000 00
	H. Laporté.....	550 00
4000 00	Banque Ville Marie, <i>Dépôt</i>	
1000 00	Banque Ville Marie, <i>Actions</i>	590 00
8000 00	Magasin rue St. Paul.....	980 00
10000 00	Magasin rue Notre Dame.....	
	Escompte et Intérêt.....	123 00
7361 00	Fabrique Ste. Anne.....	400 00
5000 00	Mobilier.....	
50 00	V. Labonté (<i>Compte de Levées</i>).....	
25 00	J. Labonté (<i>Compte de Levées</i>).....	
320 00	Dépenses.....	
89621 15		89621 15

L'élève fera la balance particulière des comptes de ce mois.

SOLDE OU CLOTURE DES COMPTES

DE LA SECONDE SÉRIE.

(Février.)

Dans cette série, il n'y a pas que l'inventaire des marchandises à faire, il faut y ajouter celui du mobilier et des propriétés non vendues. Car si les immeubles avaient acquis de la valeur, ou qu'ils en eussent perdu pour une cause quelconque, il faudrait le noter à l'inventaire avant la clôture des comptes. On ôte ordinairement chaque année, une certaine somme, de 2 ou 3 par cent par exemple, sur l'estimation des meubles pour la diminution de valeur que les objets de mobilier peuvent avoir éprouvée par l'usure ou autrement.

La même chose, à peu près, doit être observée à l'égard des bâtisses. C'est un bon moyen de pourvoir aux réparations sans se mettre en perte.

L'exactitude de l'inventaire, tant des marchandises que des autres propriétés, est de la plus grande importance dans la bonne et honnête tenue des comptes. Un inventaire inexact pourrait faire croire à un profit là où il y aurait perte réelle.

INVENTAIRE DES MARCHANDISES

ET AUTRES PROPRIÉTÉS NON VENDUES.

Valeur des marchandises détaillées au <i>Livre des Inventaires</i>	\$ 8965 20
5 Actions de la Banque Ville Marie à \$100.00	500 00
Valeur du magasin rue Notre Dame.....	10000 00
Valeur du magasin rue St. Paul.....	7300 00
Valeur du mobilier.....	5000 00
Valeur de la Fabrique Ste. Anne.....	7100 00

Relisez ce qui a été dit de la clôture des comptes à la première série, et préparez vos deux feuilles de balances.

Ayez devant vous la balance de vérification et la feuille d'inventaire, et procédez aux balances finales en appelant tous les agents d'abord, puis les clients. Commencez par les agents spéculateurs, ce sont ceux qui sont administrateurs des propriétés dont la valeur peut varier, ceux par conséquent dont les noms se trouvent sur la feuille d'inventaire, et dont les comptes sont susceptibles de pertes et de profits. N'oubliez pas d'ajouter la valeur de l'inventaire au crédit de ces comptes, car l'inventaire c'est le produit anticipé, le produit en espérance.

Marchandises—Crédit apparent.....	\$3027 90
Valeur des marchandises non vendues..	8965 20

Crédit réel.....	11993 10
Débit.....	11451 80
Profit.....	541 30

Portez ce montant à la Balance des Profits, à droite, et portez le nom *Marchandises* à la Balance de l'Actif, du côté des débiteurs, avec la valeur de ce que cet agent reçoit au commerçant, c'est-à-dire, la valeur des marchandises non vendues.

Banque Ville Marie, Actions.—Crédit apparent \$590.00. Actions non vendues \$500.00; crédit réel \$1090.00, débit \$1000.00, donc: profit \$90.00, que vous portez à la Balance des Profits, et portez la valeur de l'inventaire, \$500.00 à la Balance de l'Actif, du côté des débiteurs, puisque l'agent des Actions en doit encore cinq.

Magasin Rue Notre Dame.—Débit \$10,000.00: pas de crédit, apparent; inventaire \$10,000.00; donc, ni profit ni perte. Portez ces \$10,000.00 à la Balance de l'Actif du côté des débiteurs.

Mobilier.—Même opération que pour le précédent. (Ici, l'on n'a pas fait de diminution pour l'usure des meubles.)

Magasin Rue St. Paul.—Crédit apparent \$980.00, valeur à l'inventaire \$7300.00; crédit réel \$8280.00; débit \$8000.00, donc, \$280.00 de profit que vous portez à la Balance des Profits, et la valeur de l'inventaire portez là à la Balance de l'Actif, du côté des débiteurs.

Remarque.—Si on examine ce compte au *Grand Livre* et au *Brouillard* on verra que les meubles ont été vendus \$40.00 plus cher qu'on ne les avait d'abord estimés, ou que le magasin lui-même est estimé à plus haut prix. Sans cela il n'y aurait, sur cette propriété, d'autre profit que le loyer.

Fabrique Ste. Anne.—Crédit apparent \$400.00; valeur à l'inventaire \$7100.00; crédit réel \$7500.00; débit

\$7361.00; profit \$139.00 que vous portez à la Balance des Profits, portez aussi la valeur de l'inventaire à la Balance de l'Actif.

Nous avons fini avec les comptes des agents spéculateurs. Le *Compte de Caisse*, non plus que ceux des particuliers, ne peut vous embarrasser; mais voyons les comptes de *Pertes et Profits*.

Escompte et Intérêt.—(Ce compte et les trois suivants sont des divisions de *Pertes et Profits*.) Au crédit \$123.00; pas de débit, donc à la Balance des Profits \$123.00.

Dépenses.—Débit \$320.00; pas de crédit, donc à la Balance des Pertes \$320.00.

V. Labonté, J. Labonté.—Comptes de levées, c'est-à-dire, comptes d'honoraires, portez les montants à la Balance des Pertes.

Remarque.—De bons auteurs veulent que les comptes de levées soient soldés par capital, parce que, disent-ils, ce ne sont pas des pertes subies dans le commerce; mais d'autres auteurs, également recommandables, les soldent par *Pertes et Profits*, les regardant comme des honoraires ou des intérêts anticipés que le propriétaire retire.

Quand il y a association, si un associé prélève une somme plus forte que celle qui lui est accordée pour sa part, on débite alors son *compte de capital*, ou son compte particulier si l'on a jugé à propos de lui en ouvrir un sous cette dénomination.

BALANCE DE L'ACTIF ET DU PASSIF—2^{me} SÉRIE.

Février.

Balances des débiteurs.		Balances des créditeurs.	
8965	20	Marchandises	V. Loranlo..... 2610 00
500	00	B.V. Marie, <i>Actions</i>	B. Bernard..... 3020 00
10000	00	Magasin r. N.Dame	H. Laporte
5000	00	Mobilier	V. Labonté
7300	00	Magasin r. St. Paul	J. Labonté..... 12000 00
7100	00	Fabrique Ste. Anne	St. Joseph
7544	55	Caisse	
4000	00	B. V. Marie, <i>Dépôt</i>	
			49631 45
			<i>Bal. des débits...</i> 778 30
50409	75		50409 75

BALANCE DE PERTES ET PROFITS—2^{me} SÉRIE.

Février 1879.

PERTES.		PROFITS.	
320	00	Dépenses	Marchandises
50	00	V. Labonté.....	B. V. Marie, <i>Actions</i>
25	00	J. Labonté.....	Magasin r. St. Paul
			Fabrique Ste. Anne.
397	00		Escompte et Intérêt
778	30	<i>Bal. des Profits...</i>	
1173	30		541 30
			90 00
			280 00
			139 00
			123 00
			1173 30

Partagez la balance des Profits entre les associés, ajoutez la part de chacun à son capital, journalisez vos balances et fermez les comptes.

2me SÉRIE.

diteurs.

2610 00
3020 00
550 00
24451 45
12000 00
7000 00
49631 45
778 30
50409 75

ne SÉRIE.

541 30
90 00
280 00
139 00
123 00

1173 30

ciés, ajou-
s balances

BALANCE DE VÉRIFICATION.

71

BALANCE DE VÉRIFICATION—3me SÉRIE.
31 Mars 1879.

Débets.	NOMS DES COMPTES. (a)	Crédits.
	V. Labonté	24778 21
	J. Labonté	12326 76
	St. Joseph	7124 78
9712 27	Marchandises	3239 21
4977 45	Billets Recevables	
	Billets Payables	252 60
17503 25	Caisse	3427 72
1458 26	V. Loranzo	2721 00
3020 00	B. Bernard	3139 00
550 00	H. Laporte	550 00
4000 00	Banque Ville Marie, <i>Dépôt</i>	
500 00	Banque Ville Marie, <i>Actions</i>	
7300 00	Magasin rue St. Paul	7000 00
10000 00	Magasin rue Notre Dame	
507 00	Escompte et Intérêt	115 20
7100 00	Fabrique Ste. Anne	8000 00
5000 00	Mobilier	
50 00	V. Labonté (levées)	
25 00	J. Labonté (levées)	
171 25	Dépenses	
71674 48		71674 48

Les comptes ne se ferment ordinairement qu'une fois par année, mais la balance doit se faire tous les mois ; on peut la faire en ne prenant que les comptes du mois.

(a) L'élève fera les balances particulières.

BALANCE DE VÉRIFICATION—4me SÉRIE.
30 Avril 1879.

Balances.	Débets.	NOMS DES COMPTES	Crédits.	Balances.
		V. Labonté	24778 21	24778 21
		J. Labonté	12326 76	12326 76
		St. Joseph	7124 78	7000 00
6623 16	124 78	Marchandises	5089 11	
	11712 27	B. Recevables	4977 45	
	4977 45	Billets Payables ..	252 60	
	252 60	Caisse	5621 04	
22333 21	27954 25	V. Loranzo	2721 00	
	2721 00	B. Bernard	3139 00	
	3139 00	H. Laporte	550 00	
	550 00	B. V. M., <i>Dépôt</i> ..	4000 00	
	4000 00	B. V. M., <i>Actions</i> ..	542 50	42 50
300 00	7300 00	Magasin r.St.Paul ..	7000 00	
10000 00	10000 00	Magasin rue N.D.		
290 05	445 25	Esc'te. et Intérêt ..	155 20	
	7100 00	Fabr. Ste. Anne ..	8300 00	1200 00
5000 00	5000 00	Mobilier		
100 00	100 00	V. Labonté, levées ..		
50 00	50 00	J. Labonté, levées ..		
651 05	651 05	Dépenses		
45347 47	86577 65		86577 65	45347 47

Il faut remarquer que, quand une fois les livres ont été fermés et ouverts à nouveau et le Journal arrêté, il faut, pour faire correspondre le total des comptes du *Grand Livre* avec celui du Journal, ajouter à ce dernier la *balance d'ouverture* qui ne s'y trouve pas.

INVENTAIRE.

Valeur des marchandises non vendues \$ 6421,00
 Valeur du magasin rue Notre Dame..... 10000,00
 Valeur du mobilier..... 4900,00
 On a été \$100,00 de l'estimation première du mobilier,
 pour l'usure des meubles.

3ME ET 4ME SÉRIE.

BALANCE DE L'ACTIF ET DU PASSIF.

30 Avril 1879.

Actif.—Balances des débiteurs.		Passif.—Balances des créditeurs.	
6421 00	Marchandises	V. Labonté.....	24778 21
22333 21	Caisse	J. Labonté	12326 76
10000 00	Magasin r. N. Dame	St. Joseph... ..	7000 00
4900 00	Mobilier		
43654 21			
450 76	<i>Bal. des créditeurs.</i>		
44104 97			44104 97

BALANCE DE PERTES ET PROFITS.

Pertes.		Profits.	
202 16	Marchandises	Fab. Ste. Anne...	1200 00
300 00	Magasin r. St Paul.	B. Ville Marie...	42 50
290 05	Escompte et Intérêt	<i>Bal. des Pertes...</i>	450 76
100 00	Mobilier		
651 05	Dépenses		
50 00	J. Labonté (<i>levées</i>)..		
100 00	V. Labonté (<i>levées</i>)..		
1693 26			1693 26

Nous avons, dans les séries précédentes, passé au *Journal* les articles de la clôture des comptes, mais les bons praticiens ne prennent pas toujours cette peine, excepté lorsqu'il faut chatter les livres, ils reportent les balances directement au *Grand Livre* d'après les Balances finales ou après les avoir journalisées au cahier-brouillon. Dans ce cas, au lieu du folio du *Journal*, on met au *Grand Livre* le folio du compte d'où la balance est prise en le faisant précéder des initiales G. L. Tous les reports ainsi faits se mettent en lettres rouges ainsi que les chiffres.

LIVRE DE CAISSE.

73

Dr. CAISSE:—(SOMMES REÇUES.)

1879					
Jan.	2	V. Labonté,	Reçu montant versé pour capital	8000	00
	3	M'dises,	Reçu Vente à Joseph St. Jean..	48	00
	13	H. Laporte,	Reçu Facture du 4.....	29	25
	30	B. Recev,	Reçu de B. Bernard son billet du 4 courant.....	50	00
	31	M'dises,	Reçu de B. Forgeot a/c. sur la vente de drap de ce jour...	100	00
				8227	25

Fév.	1	Balance de Janvier.....		7843	45
------	---	-------------------------	--	------	----

CAISSE:—(SOMMES PAYÉES.)

Cr.

1879					
Jan.	2	M'dises,	Payé à Loranlo achat de ce jour.	186	00
	7	"	Payé à Imbert achat de ce jour.	31	80
	20	"	Payé à Loranlo a/c. sur sa factu- re de ce jour.....	36	00
	31	Dépenses,	Payé loyer et diverses dépenses suivant petit <i>Livre de Caisse</i> ..	130	00
	31	<i>Balance en main</i>		7843	45
				8227	25

Fév.	3				
------	---	--	--	--	--

L'élève complètera le LIVRE DE CAISSE pour le mois de Février.

La forme de *Livre de Caisse* ci-après donnée est très propre à faciliter les entrées collectives, soit au *Brouillard*, soit au *Journal-Brouillard*.

On peut, selon le besoin, ajouter au nombre des colonnes; celle des balances a pour but de mettre continuellement sous les yeux les mouvements de la Caisse et de rendre plus facile la vérification qui doit en être faite chaque jour.

S.

1200	00
42	50
450	76

1693	26

Journal
ons prati-
é lorsqu'il
s directe-
ou après
ce cas, au
le folio du
écéder des
mettent en

CAISSE.—SOMMES REÇUES.

1879		M'dises.	Divers.	Balances.
Mars	1	BALANCE rapportée de Février		7544 55
"	7	FABRIQUE STE. ANNE, Reçu de l'Assurance	8000 00	
"	11	MARCHANDISES, Reçu Ventes au comptant	32 70	
"	15	MARCHANDISES, Ventes par <i>Petit Livre de Caisse</i> , depuis le 1er.....	700 00	
"	20	MARCHANDISES, Reçu pour vente comptant	15 00	
"	21	MARCHANDISES, Ventes, par <i>Petit Livre de Caisse</i>	640 00	
"	31	MARCHANDISES, Ventes, par <i>Petit Livre de Caisse</i>	571 00	
"	31	BANQUE VILLE MARIE, Retiré le dépôt.....		4000 00
"	31	INTÉRÊTS, De la susdite Banque, pour 2 mois.....		40 00
		Marchandises vendues comptant.....	1958 70	12040 00
				1958 70
			13998 70	13998 70
				21543 25
Av'l	1	Balance en main		19115 25

CAISSE.—SOMMES PAYÉES.

1879			M'dises.	Divers.
Mars	1	MARCHANDISES,		
"	1	V. LORANLO,		
"	1	ESCOMPTE ET INTÉRÊTS,	222	200 00
"	2	H. LAPORTE,		162
"	4	H. LAPORTE,		100 00
"	11	MARCHANDISES,		50 00
"	12	H. LAPORTE,		
"	30	V. LORANLO,	41	400 00
"	30	INTÉRÊTS,	75	1000 00
"	31	DÉPENSES,		5 00
"	31	V. LABONTÉ,		171 25
"	31	J. LABONTÉ		50 00
		Acheté comptant, par <i>Livre de Ventes</i>		25 00
		A compte sur dette de succession.....		
		Au susdit, sur dette de succession, à cette date.....		
		A compte sur ses factures.....		
		A compte sur ses factures.....		
		Acheté, par <i>Livre de Ventes</i>		
		Balance de compte.....		
		Balance du paiement annuel échu le 1er sur dette de succession....		
		Au susdit pour retard.....		
		Payé par <i>Petit Livre de Caisse</i>		
		Payé pour compte de levées.....		
		Payé pour comptes de levées.....		
		Marchandises achetées comptant...	264	2163 25
				264 47
		Montant payé pendant le mois.....		2427 72
		Balance à la Banque et en main.....		19115 53
				21543 25

Balances.

7544 55

13998 70

21543 25

19115 25

1

LIVRE DE BILLETS

Nos.	Quand Reçu.		Par qui consenti.	En faveur de qui.	Ordre de qui.	Pourquoi Reçu.	Où Payable.
1	Janv.	4	B. Bernard.....	V. Labonté.....	V. Labonté.....	Marchandises.....	Banque du Peuple.....
2	"	15	B. Forgeot.....	V. Labonté.....	V. Labonté.....	"	" d'Epargne.....
3	"	25	B. Forgeot.....	V. Labonté.....	V. Labonté.....	"	" Ville Marie
4	"	31	Ls. Imbert	V. Labonté.....	B. Forgeot.....	"	" d'Epargne.....
5	"	31	B. Forgeot.....	V. Labonté.....	V. Labonté.....	"	A mon Bureau.....
6	"	31	Ls. Imbert.....	B. Forgeot.....	B. Forgeot.....	"	Banque d'Hochelega.....

1

LIVRE DE BILLETS

Nos.	Quand donné.		Par qui consenti.	En faveur de qui.	Ordre de qui.	Pourquoi donné.	Où Payable.
1	Janv.	17	V. Labonté.....	V. Loranto.....	V. Loranto.....	Marchandises.....	Banque d'Epargne.....
2	"	30	" "	H. Laporte.....	H. Laporte.....	"	" "
3	"	31	" "	Ls. Laporte.....	Ls. Imbert.....	"	" "
4	Février.	1	Chs. Labonté.....	Ls. Imbert.....	Ls. Imbert.....	l'abriquo.....	" Ville Marie.....

RECEVABLES.

2

Date.			Quand Dá.												Année.	Montant.	Remarques.		
Année.	Mois.	Temps	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.					
1879.	Janv.	4 23 j.	27-30	1879.	\$ 50	Jan. 30	Payé.
"	"	15 35	10-13	"	36	" 30	Passé à H. Laporte.
"	"	22 60	22-25	"	750	"	à Imbert.
"	"	31 11	11-14	"	100	"	à Bernard.
"	"	31 60	31-3	"	450	"	à Bernard.
"	"	31 90	1-4	"	100	"	à Loranlo.

PAYABLES.

2

Date.			Quand Dá.												Année.	Montant.	Remarques.		
Année.	Mois.	Temps	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.					
1879.	Janv.	10 20 j.	30-3	1879.	\$ 100	Fév. 3	Payé.
"	"	30 60	30-3	"	100	"	
"	"	31 72	12-15	"	256	"	
1878.	Juil.	15 7 m.	15-18	"	1000	" 18	Payé.

MÉMORIAL, OU JOURNAL HISTORIQUE DES AFFAIRES.

Ce livre est le complément du *Brouillard* et surtout du *Journal Brouillard*, il en est même le supplément, pour ceux qui tiennent leurs comptes en Partie Simple avec le *Grand Livre* seulement.

Ce livre peut être tenu par tout le monde, il ne faut que savoir écrire et compter un peu pour l'employer avec profit, et il serait à souhaiter qu'on le retrouvât, non seulement dans les bureaux des comptables et dans les grands établissements, mais encore dans tous les ateliers et dans toutes les familles, à côté du *Livre des Recettes et Dépenses*.

On commence ce livre par l'inventaire bien détaillé de toutes les propriétés en notre possession. (Le commerçant qui a déjà un Livre des Inventaires ne le répète pas dans celui-ci.)

Un cultivateur, par exemple, dira les dimensions de sa maison et de ses autres bâtiments, il dira aussi s'ils sont en pierre, en bois ou en brique, ce qu'ils ont coûté ou ce qu'ils valent ; il dira les dimensions de ses terres, si elles sont boisées, etc., etc., à quels genres de produits elles sont

plus propres, quelle est la valeur de ses bestiaux, de sa basse-cour, de ses instruments aratoires, en un mot de tout ce qu'il possède.

Ensuite il notera ses engagements, ses dettes, puis il continuera son livre en y inscrivant au fur et à mesure non seulement tout ce qu'il peut avoir besoin de se rappeler, pour la bonne tenue et conduite de ses comptes et de ses affaires, mais encore ce qui peut concerner ses intérêts pécuniaires au point de vue matériel et même moral, les chances, les accidents, le résultat des récoltes, et les engagements de fournir telle ou telle provision, etc., etc.

Une note en marge indique si les engagements ont été remplis, et la date des nouveaux engagements pris ou des autres incidents enregistrés.

Ce journal devra être souvent revu afin de s'assurer que tous les engagements sont remplis, etc., etc.

L'inventaire devra être vérifié et même refait chaque année, pour peu qu'il ait eu changement dans la valeur des propriétés mobilières ou dans le chiffre des dettes.

JOURNAL HISTORIQUE DES AFFAIRES DE PIERRE LAVOIE.

1er Janvier 1878.

Valeur de ma terre y compris la maison et autres bâtisses	\$6300.00
Valeur des Instruments aratoires, et des voitures, etc...	820.00
Valeur des bestiaux.....	310.00
Valeur du mobilier.....	450.00
Argent en main.....	129.75
Dû par Jean Lefevre.....	32.20
Dû par Joseph Laforce.....	71.50

Montant de mon Actif..... \$8113.45

Mes Dettes.

Je dois à V. Lamouche.....	\$325.00
Je dois mon billet à L. Lafond.....	38.20 = 363.20

Mon capital net est...\$7750.25

On ajoute les dimensions des maisons et autres bâtisses, etc., etc.

2

Je m'engage à fournir chaque semaine jusqu'au 1er Juillet, 100 bottes de foin à la Cie. d'Expresse à Montréal, payables comptant et au prix du marché.

4

Engagé F. Dubé, pour six mois, pour l'ouvrage de la maison et du jardin, à \$4.00 par mois payables à la fin de chaque mois.

1er Janvier 1879.
J'ai fait beaucoup de travaux sur ma terre, je l'estime valoir \$600.00 de plus.

1879.

J'ai payé ces dettes.

Engagement rempli. Nouveau contrat.

4 Juillet. Elle est partie, payée. C'est une bien bonne fille.

Mars 4

Maurice et Jean sont entrés aujourd'hui à l'école.

15

Marie Anne a reçu un diplôme No. 1 pour école modèle, l'examen a été très satisfaisant.

Avril 21

La glace a brisé et emporté une partie des clôtures, celle du jardin en particulier, la galerie a été endommagée.

Mai 30

Le tonnerre est tombé sur ma grange à foin, il n'y a que deux jours que j'ai vendu et retiré les 2000 bottes de foin qu'elle contenait. Merci à la Divine Providence.

Juin 26

Pas une goutte de pluie depuis trois semaines. Hier soir nous avons fait une procession autour de nos champs avec toute la famille. La petite Ludvine ouvrait la marche en disant le chapelet auquel tous répondaient. Le bébé priait aussi à sa manière en roulant, le plus vite que possible, dans ses petits doigts, le chapelet que la mère lui avait mis entre les mains.

Dès 10 heures pluie abondante.

A être continué par l'Édve.

Voir 15 Juillet.

Domages \$98.83.

Perte \$600.00
Rebâtie.

Voir, 6 Juillet.

DE LA TENUE DES LIVRES A PARTIE SIMPLE.

La PARTIE SIMPLE étant encore suivie par un grand nombre de personnes, nous en donnerons ici un court exposé qui sera comme le complément de ce que nous en avons démontré dans nos "ÉLÉMENTS DE COMPTABILITÉ."

Trois livres nous seront nécessaires pour tenir nos comptes d'après cette méthode : le *Journal*, le *Grand Livre*, et le *Livre de Caisse*. (Les lois du pays font une obligation de ce dernier livre, aux commerçants, même avec la PARTIE DOUBLE.) Les Livres Auxiliaires sont les mêmes que pour la Partie Double.

Dans la Partie Simple, l'on inscrit au Journal que les affaires à termes, c'est-à-dire, à crédit.

Chaque article commence ainsi :

UN TEL, V. LABONTÉ, par exemple, *Débit*eur, ou UN TEL, *Crédit*eur, sur une seule ligne, et à la ligne suivante on met les détails de l'opération.

Toutes les fois qu'on reçoit ou qu'on donne un billet en paiement de marchandises, on passe deux articles, l'un pour les marchandises, l'autre pour le billet.

Le reste se fait comme au Journal à Partie Double.

Les reports se font aussi au *Grand Livre* comme dans la Partie Double.

On peut faire la vérification de ces reports en additionnant le débit et le crédit du *Journal*, puis les débits et les crédits de tous les comptes du *Grand Livre*. Le total des débits à chacun de ces deux livres et celui des crédits devront être les mêmes. Remarquez que nous ne disons pas, comme dans la Partie Double, que le total des débits et celui des crédits du Journal sont égaux, mais que les débits et les crédits du Journal sont égaux avec les débits et les crédits du *Grand Livre*, et en conséquence la différence entre le débit et le crédit du Journal sera égale avec la différence entre les débits et les crédits du *Grand Livre*.

JOURNAL A PARTIE SIMPLE.

MONTRÉAL, 2 Janvier 1879.

Folios du G. L.				Folios du G. L.					
Victor Labonté,	<i>Cr.</i>		8000	31	Report.....	115	25	8050	00
Pour autant versé en caisse pour capital.									
3									
H. Laporte,	<i>Dr.</i>		29	25	B. Forgeot,	<i>Dr.</i>			
Vendu 1 pc. Satin Noir, 15 vgs. à \$1.95					Pour 5 pcs. Drap de Louviers, 150 vgs. à \$5.00		750	00	
4					31				
B. Bernard,	<i>Dr.</i>		50	00	B. Forgeot,	<i>Cr.</i>			
Pour 1 pc. Satin Blanc, 20 vgs. à \$2.50 ..					Par une Traite de lui sur Imbert. \$100.00				
4					Par son billet à mon ordre à 60 jrs. 450.00				
B. Bernard,	<i>Cr.</i>			50	00	Par un billet de Imbert à son ordre à 90 jours, daté du 22 courant.....		100	00
Par son billet à mon ordre, au 27 courant pour l'achat ci-dessus.....					Par argent pour balance de l'achat de ce jour comme ci-dessus..			750	00
5									
F. Forgeot,	<i>Dr.</i>		36	00	Total des Crédits.			8800	00
Pour 1 pc. Dentelle, 40 vgs. à 90 cts.					Total des Débits.	865	25		
Reporté.....		115	25	8050	00				
					Différence.....	7934	75		

Cette même différence doit se retrouver chiffre pour chiffre entre les Débits et les Crédits du Grand Livre. (On trouve encore dans les questions supplémentaires quelques explications sur la Partie Simple.)

JOURNAL DES COUTURIÈRES.

Employées du 2 au 7 Juin 1879 par.....

Noms des Couturières.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	No. de jrs.	Prix par jr.		Dû		Payé		Remarques.
								fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	
M. Villeneuve.....	1	$\frac{1}{2}$	1	0	1	1	4 $\frac{1}{2}$	0	50	2	25	2	25	
L. Lancot	0	$\frac{3}{4}$	1	1	1	0	3 $\frac{3}{4}$	0	40	1	50	1	00	Payée le 9 Juin. Travaille très bien et vite.
A. Lavoie	1	$\frac{1}{2}$	1	$\frac{3}{4}$	1	0	4 $\frac{1}{4}$	0	35	1	49	1	49	
C. Granger.....	1	0	1	1	$\frac{3}{4}$	0	3 $\frac{3}{4}$	0	29	1	09	1	09	Renvoyée.
O. Lachance	1	$\frac{1}{2}$	1	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$	1	3	0	20	0	77	0	77	
C. Anger.....	0	$\frac{1}{2}$	1	$\frac{1}{2}$	1	1	4	0	25	1	00			Payée à compte le 9, 50c. Le 11, 50c.
E. Filion.....	1	1	1	1	1	1	6	0	35	2	10			Payée le 11.
N. Lapierre	1	$\frac{1}{2}$	0	0	1	0	2 $\frac{1}{2}$	0	35	0	75	0	75	
										10	95	7	35	Dû pour cette semaine, \$3.60.

COMPTABILITÉ AGRICOLE.

Il a été donné dans les Eléments de Comptabilité une manière de tenir et de balancer les comptes, propre à ceux qui n'emploient qu'un seul livre, nous ajouterons ici que cette forme de comptes est applicable, non-seulement à ceux que l'on ouvre aux personnes, mais aussi aux comptes des choses dont on veut savoir le coût et le profit.

Un Agriculteur doit avoir à cœur de savoir ce que produit sa terre en général et en particulier, à quel genre de production elle se prête le mieux. Il est très facile au moyen de comptes bien tenus d'acquies en quelques années une connaissance parfaite du sol que l'on a à cultiver, et de se mettre par là-même, en état d'en tirer le meilleur parti possible. Pour cela qu'on tienne un compte spécial pour chacune des principales semences confiées à la terre, qu'au débit de ces comptes on marque ce qu'à coûté le labour, le hersage, les travaux de récoltes. (Bien entendu que l'on doit estimer et marquer son propre travail et celui de la famille, le service des bêtes de sommes, les engrais, etc., etc.) Que l'on porte au crédit de ce même compte le prix de la vente des récoltes et l'estimation de ce qui a été consommé pour les besoins domestiques, et l'on pourra voir quel est le profit net de chaque espèce de semence.

Ces comptes servent aussi à démontrer quelle est la meilleure espèce d'engrais, etc., etc., quel est le mode de travaux le moins dispendieux, etc., etc.

La forme de *Grand Livre* que nous donnons ici permet de réunir plusieurs comptes sur une même page, et réduit beaucoup les écritures en ajoutant à la facilité de se rendre compte des profits.

On peut multiplier les colonnes si le livre est assez large, ou prendre plusieurs pages. Le nombre des colonnes varie à la volonté de l'Agriculteur et d'après les informations demandées.

Pour cette méthode le *Grand Livre* peut suffire, mais si l'on y ajoute le *Journal Historique* et celui des *Recettes et Dépenses* servant en même temps de *Livre de Caisse*, (voir pour ce dernier "ÉLÉMENTS DE COMPTABILITÉ,") on aura une Comptabilité Agricole parfaitement organisée.

Les mêmes livres avec les mêmes formes, ou à peu près, peuvent être employés par un Eleveur, un Horticulteur, enfin par la foule de ceux qui ont besoin de tenir des comptes, et qui n'ont pas le temps d'apprendre la Partie Double dans toute la perfection de son admirable système.

Au reste les principes de cette dernière méthode sont applicables à n'importe quelle Comptabilité, à la Comptabilité Agricole comme aux autres. Il n'y a qu'à changer quelques titres des comptes généraux et créer la forme des Livres Auxiliaires en rapport avec les affaires.

Par exemple, changez le compte de *Marchandises* en celui de *Produits Généraux*, celui de *Dépenses de Commerce* en celui de *Dépenses de Culture* ou *Dépenses Générales*, ouvrez un compte à *Travail* ou *Main d'Œuvre*, que vous créditez par *Produits Généraux* de l'estimation des journées, etc., et que vous débitez des gages que vous payerez, etc., ouvrez encore si vous le voulez un compte particulier à *Bestiaux*, un autre à *Basse Cour*, etc., enfin divisez les *Produits Généraux* comme vous pourriez diviser *Marchandises*; les comptes de *Caisse* et de *Billets* sont partout les mêmes: faites l'application des principes énoncés dans ce traité et vous aurez la Partie Double complète appliquée à la Comptabilité Agricole. L'application aux autres Comptabilités n'en est pas plus difficile.

1

GRAND LIVRE.

Dt.

FRAIS DE CULTURE.

		Blé.	4 arpents	Avoine.	6 arpents.	Patates.	2 arpents.	Divers.
1877								
Octob.	28	Labour 4 jours à \$2.00 = \$8.00.....	8	00				
Nov.	30	Labour 12 jours à \$2.50 = \$25.00.....			3	00	3	00
1878							19	00
Avril.	25	Semé 8 mts. Blé \$1.25, et Hersé 1 journée à \$2.00, 1 journée à Semer à \$1.00 = \$13.00.....	13	00				
Mai.	6	Labour 3½ jours à \$1.50; engrais \$1.15.....				2	15	4
Mai.	6	Semence Patates 6 mts. à 40c.; Avoine, 11 mts. à 50c; Pois, 4 mts. à 60c.....				2	40	
Juin.	20	Labour pour recouvrir les Patates.....		7	00			2
Oct.	17	Travaux de récolte de la semaine \$10.00.....				2	00	
Sept.	8	Travaux de récolte de la quinzaine \$18.00.....				1	00	18
Octob.	23	Récolte des Patates \$3.75.....	8	00	4	00		6
						3	75	

Ce compte n'est pas terminé, mais il est très aisé de le compléter.

Quand on a disposé de la récolte, on fait l'addition des débits et des crédits, on en pose le total sous chaque item, et on procède à la soustraction en posant, au *Grand Livre* même, le plus petit total sous le correspondant plus grand. Les différences donneront les Profits nets ou les Pertes. Toutes les différences de la page de débit ou de gauche indiqueront les pertes, et celles de droite, les profits.

L'addition de chaque différence avec le total de l'item respectif balancera le compte.

Dans ces sortes de comptes il n'y a pas de balance à reporter. On note au *Journal Historique*, le résultat des expériences faites, les causes connues des bonnes ou mauvaises récoltes, sans oublier la cause première de tout ce qui nous arrive, cette Divine Providence qui nourrit les oiseaux du ciel et revêt le lis des champs.

GRAND LIVRE.

2

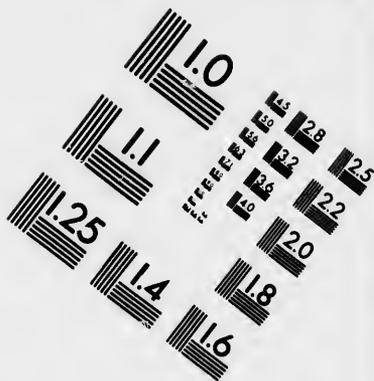
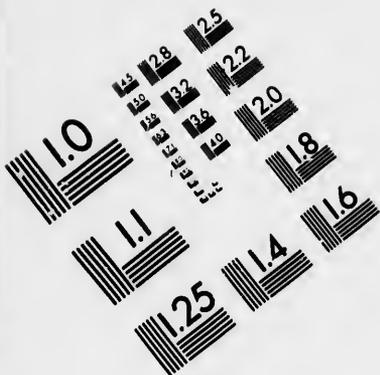
PRODUITS DE LA RÉCOLTE.

Cr.

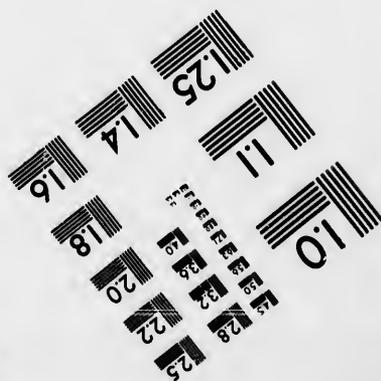
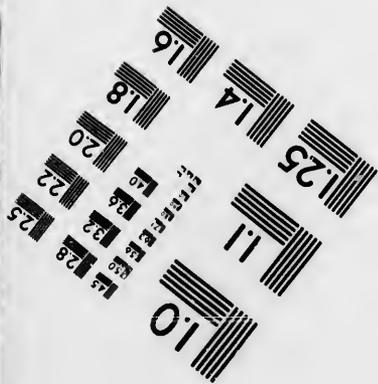
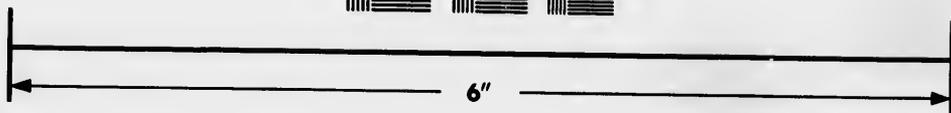
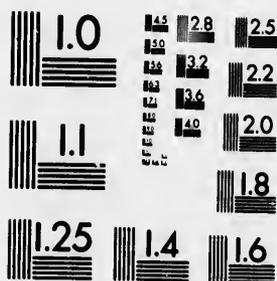
		Blé. 150 mts.	Avoine. 300 mts.	Patates. 100 mts.	Divers.
1878					
Août.	7 Patates pour la famille \$4; vendu \$6.00.....				
Sept.	7 Patates vendues \$10.00; pour la famille \$4.00.....				
Oct.	7 Vendu 6 mts. d'Orge \$6.00; 4 mts. Pois \$5.60.....			10...00..	
Déc.	9 Vendu 100 mts. Blé \$1.30.....			14...00..	
	Blé 30 mts. pour la famille \$1.30.....	130...00..			11...60..
	Blé 20 mts. pour semence prochaine \$1.30.....	39...00..			
Déc.	12 Vendu 100 m. Avoine à 40c. = \$40.00.....	26...00..			
1879					
Janv.	7 Vendu 40 mts. Sarrasin à 90c.....		40...00..		
Janv.	14 Vendu 600 bottes Foin à \$9.50 = \$57 00.....				
Janv.	18 Vendu 40 mts. Patates à 30c. = \$12.....				36...00..
	Patates pour la famille \$9.00; en réserve pour semence 8 mts à 30 cts.....			12...00..	57...00..
				9...00..	
				2...40..	

NOTE.—Nous donnerons au Questionnaire supplémentaire quelques exercices sur cette matière, mais il serait à souhaiter que les parents fournissent eux-mêmes les sujets de ces exercices à leurs enfants, ce serait un excellent moyen d'exciter leur émulation et de reconnaître les grands avantages que peut procurer à une famille la bonne et exacte tenue des comptes.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
1.5 2.8 2.5
1.8 3.2 2.2
1.6 3.6 2.0
1.8

10
1.5 1.8
1.6

DES COMPTES COURANTS.

Les Comptes Courants ont pour but de présenter le précis de toutes les opérations qui ont lieu entre deux négociants, pendant un certain temps, et de déterminer de combien l'un d'eux est redevable à l'autre, non seulement en considérant les valeurs que chacun a reçues, mais encore en y comprenant les intérêts de ces valeurs dont ils sont convenus de se tenir compte à un taux établi, taux qui est le plus souvent fixé à six par cent. Ces comptes s'établissent à peu près comme ceux que nous avons ouverts au *Grand Livre*, c'est-à-dire, par *Débit* et par *Crédit*, à cette différence qu'on établit de plus de chaque côté, des colonnes dont nous verrons l'emploi au modèle ci-après.

On établit encore un compte courant lorsqu'une personne non commerçante remet à un banquier des valeurs, à la charge par ce banquier de les tenir à sa disposition, soit pour le tout, soit en partie.

On n'ouvre pas généralement de compte, au *Grand Livre*, à la Banque où l'on fait ses dépôts afin de ne pas trop multiplier les écritures, surtout quand les affaires sont nombreuses, mais le compte des dépôts et des chèques est tenu sur un livre spécial dont nous parlerons à l'article des *Banques*.

NOTE.—Nous ne dirons rien de la manière de calculer les intérêts et les escomptes, toutes les bonnes Arithmétiques en donnent les méthodes.

Dt.

JEAN LEBLANC en compte courant avec JOS. LADOUCEUR.

Cr.

Dates.		Jrs	Intérêt.		Montants.	Dates.		Jrs.	Intérêt.		Montants.
1879.						1879.					
Janvier	5 A votre Billet en faveur de T. Linotte et Cie, dû le 30 Janvier 1879.....	30	18	45	\$1230 00	Janvier	5 Par Caisse.....	115	230	00	12000 00
Mars	25 A Caisse.....	36	1	80	300 00	"	5 Par Traite à Ls. Imbert, due le 4 Mars 1879.....	57	25	37	2670 00
Avril	30 A Balance d'Intérêt.....		297	69		"	5 Par Marchandises.....		59	89	3125 00
Avril	30 A Balance.....				16702 69	"	5 Par Balance de compte à Paul Ladouceur.....		2	68	140 00
						Avril	30 Par Balance d'Intérêt à six par cent.....				297 69
									317	94	18232 69
	S. E. Montréal, Avril 1879. Si ce compte était réel, il faudrait passer aux livres de comptes, arti- cle de la Balance d'Intérêt au Cré- dit de Jean Leblanc.					1879.					
						Avril	Par Balance.....				16702 69

DU CALENDRIER.

Il existe plusieurs sortes de tableaux propres à faciliter la recherche des nombres de jours écoulés d'une époque à une autre; parmi ces tableaux, le suivant, employé par beaucoup de comptables, unit à la célérité et à l'exactitude la plus grande simplicité.

MANIÈRE DE FAIRE USAGE DU CALENDRIER.

Lorsque l'intérêt part du commencement de l'année, il n'existe aucune difficulté, puisque le nombre de jours écoulés depuis cette époque se trouve toujours à côté de chaque date.

Premier exemple.

Soit cherché le nombre de jours écoulés depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 20 août; je me porte à cette date du calendrier, et je trouve à côté 232, nombre de jours.

Deuxième exemple.

Combien de jours se sont écoulés depuis le 1^{er} février jusqu'au 1^{er} juillet?

J'écris le nombre 182 qui correspond au 1^{er} juillet, je retranche le nombre 32 qui correspond au 1^{er} février; la différence donne 150, nombre demandé.

Troisième exemple.

Combien de jours se sont écoulés depuis le 1^{er} janvier 1859 jusqu'au 14 mars 1860?

Au nombre 365, nombre de jours contenus dans l'année, ajoutez 73, nombre qui se trouve à côté de la date du 14 mars vous aurez 438, nombre demandé.

Quatrième exemple.

Combien y a-t-il de jours écoulés depuis le 24 octobre 1858 jusqu'au 28 février 1859?

Du nombre 365, nombre de jours contenus dans une année, retranchez 297, nombre qui correspond au 24 octobre, la différence sera 68, nombre de jours écoulés pour finir l'année; ajoutez 59, nombre correspondant au 28 février, le nombre de jours sera 127.

Cinquième exemple.

Pour les années bissextiles.

Combien de jours y a-t-il depuis le 14 janvier de l'année bissextile jusqu'au 17 juin?

Du nombre 168 correspondant au 17 juin, retranchez le nombre 14, correspondant au 14 janvier, la différence est 154.

Ajoutez 1 pour le 29 février, la somme 155 est le nombre demandé.

ne non com-
arge par ce
it en partie.
e, à la Ban-
s écritures,
e des dépôts
parlerons à

et les escomp-

Cr.

Montants.

12000 00

2670 00

3125 00

140 00

297 69

18232 69

16702 69

Caleudrier indiquant le nombre de jours écoulés d'une date à une autre pour la formation des comptes courants, des bordereaux d'escompte, etc.

Janvier.		Février.		Mars.		Avril.		Mai.		Juin.		Juillet.		Août.		Sept.		Octobre.		Nov.		Déc.	
Date.	Jours.	Date.	Jours.	Date.	Jours.	Date.	Jours.	Date.	Jours.	Date.	Jours.	Date.	Jours.	Date.	Jours.	Date.	Jours.	Date.	Jours.	Date.	Jours.	Date.	Jours.
1	1	1	32	1	60	1	91	1	121	1	152	1	182	1	213	1	244	1	274	1	305	1	335
2	2	2	33	2	61	2	92	2	122	2	153	2	183	2	214	2	245	2	275	2	306	2	336
3	3	3	34	3	62	3	93	3	123	3	154	3	184	3	215	3	246	3	276	3	307	3	337
4	4	4	35	4	63	4	94	4	124	4	155	4	185	4	216	4	247	4	277	4	308	4	338
5	5	5	36	5	64	5	95	5	125	5	156	5	186	5	217	5	248	5	278	5	309	5	339
6	6	6	37	6	65	6	96	6	126	6	157	6	187	6	218	6	249	6	279	6	310	6	340
7	7	7	38	7	66	7	97	7	127	7	158	7	188	7	219	7	250	7	280	7	311	7	341
8	8	8	39	8	67	8	98	8	128	8	159	8	189	8	220	8	251	8	281	8	312	8	342
9	9	9	40	9	68	9	99	9	129	9	160	9	190	9	221	9	252	9	282	9	313	9	343
10	10	10	41	10	69	10	100	10	130	10	161	10	191	10	222	10	253	10	283	10	314	10	344
11	11	11	42	11	70	11	101	11	131	11	162	11	192	11	223	11	254	11	284	11	315	11	345
12	12	12	43	12	71	12	102	12	132	12	163	12	193	12	224	12	255	12	285	12	316	12	346
13	13	13	44	13	72	13	103	13	133	13	164	13	194	13	225	13	256	13	286	13	317	13	347
14	14	14	45	14	73	14	104	14	134	14	165	14	195	14	226	14	257	14	287	14	318	14	348
15	15	15	46	15	74	15	105	15	135	15	166	15	196	15	227	15	258	15	288	15	319	15	349
16	16	16	47	16	75	16	106	16	136	16	167	16	197	16	228	16	259	16	289	16	320	16	350
17	17	17	48	17	76	17	107	17	137	17	168	17	198	17	229	17	260	17	290	17	321	17	351
18	18	18	49	18	77	18	108	18	138	18	169	18	199	18	230	18	261	18	291	18	322	18	352
19	19	19	50	19	78	19	109	19	139	19	170	19	200	19	231	19	262	19	292	19	323	19	353
20	20	20	51	20	79	20	110	20	140	20	171	20	201	20	232	20	263	20	293	20	324	20	354
21	21	21	52	21	80	21	111	21	141	21	172	21	202	21	233	21	264	21	294	21	325	21	355
22	22	22	53	22	81	22	112	22	142	22	173	22	203	22	234	22	265	22	295	22	326	22	356
23	23	23	54	23	82	23	113	23	143	23	174	23	204	23	235	23	266	23	296	23	327	23	357
24	24	24	55	24	83	24	114	24	144	24	175	24	205	24	236	24	267	24	297	24	328	24	358
25	25	25	56	25	84	25	115	25	145	25	176	25	206	25	237	25	268	25	298	25	329	25	359
26	26	26	57	26	85	26	116	26	146	26	177	26	207	26	238	26	269	26	299	26	330	26	360
27	27	27	58	27	86	27	117	27	147	27	178	27	208	27	239	27	270	27	300	27	331	27	361
28	28	28	59	28	87	28	118	28	148	28	179	28	209	28	240	28	271	28	301	28	332	28	362
29	29	29		29	88	29	119	29	149	29	180	29	210	29	241	29	272	29	302	29	333	29	363
30	30	30		30	89	30	120	30	150	30	181	30	211	30	242	30	273	30	303	30	334	30	364
31	31	31	90	31	90	31	121	31	151	31	182	31	212	31	243	31	274	31	304	31	335	31	365

Date.	Jours.
1	335
2	336
3	337
4	338
5	339
6	340
7	341
8	342
9	343
10	344
11	345
12	346
13	347
14	348
15	349
16	
17	
18	352
19	353
20	354
21	355
22	356
23	357
24	358
25	359
26	360
27	361
28	362
29	363
30	364
31	365

ELEMENTS DES OPERATIONS DES BANQUES

OBLIGEMENT REVUS PAR

J. E. BARBEAU, Ecr., Gérant de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal.

Une BANQUE est une maison de commerce opérant sur les matières d'or ou d'argent et sur tout document commercial, tels que billets promissoires, traites, lettres de change, etc.

La marchandise du Banquier, c'est la monnaie métallique ou les titres ayant cette valeur.

L'objet des opérations des Banques est d'acheter et de vendre les valeurs commerciales, et de recevoir en dépôt les fonds du public.

La Banque peut être faite par un simple individu comme par plusieurs.

Pour fonctionner légalement, une Banque doit être autorisée par le Gouvernement du pays où elle est fondée. Cette autorisation s'appelle Charte. Elle comprend les devoirs, les obligations et les conditions approuvées par la législature.

La direction ou administration de la Banque est confiée à un Bureau d'administrateurs composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un certain nombre d'Assistants Directeurs et d'un Caissier ou Trésorier.

Les principaux éléments d'une Banque sont les Actionnaires et les Déposants.

L'Actionnaire est celui qui souscrit des fonds ou actions pour former le capital d'une banque. Il devient par là un des associés et ne peut exiger le remboursement des fonds qu'il y a versés.

Il peut, néanmoins, cesser d'être actionnaire en vendant ou transportant ses actions.

Tout actionnaire de Banque est responsable, en ce pays, pour deux fois le montant de ses actions.

Un Déposant est un individu qui confie une somme à une Banque, ordinairement pour en retirer un intérêt convenu qui varie de 4 à 60/100 et qu'il peut retirer à demande ou à termes fixes, selon les conventions acceptées.

Les plus ordinaires opérations à faire avec les Banques sont :
Faire des dépôts de Fonds; donner des Mandats ou Chèques pour retirer les dépôts, ou seulement partie des dépôts; faire escompter des Bons, des Billets, des Traités; tirer des Lettres de Change.

FAIRE DES DÉPÔTS.

Quand une personne va pour la première fois faire un dépôt à une Banque, elle donne sa signature, et la Banque lui remet un petit livret sur lequel est inscrit son nom et la somme déposée.

À la BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT, à la place du nom, on affecte un numéro au déposant et on l'inscrit sur son livret; quand on veut retirer une somme de cette Banque ou inscrit ce numéro sur le Chèque, afin que le compte puisse être facilement trouvé dans les livres.

Les blancs de Mandats ou Chèques et les blancs de Bordereaux

son ordinairement fournis par les Banques. On ne doit pas se servir d'un blanc de Bordereau d'une Banque pour faire des dépôts à une autre Banque.

A défaut de blancs imprimés, on peut se servir de documents écrits. Ceci s'applique aux Bordereaux, Chèques, Billets, etc.

Le livret est nécessaire pour les opérations avec une Banque, il fait foi des fonds déposés, des sommes retirées et de l'intérêt alloué; on doit le garder avec soin. Cependant, s'il arrivait qu'on le perdît, le mieux à faire dans ce cas, serait d'en avertir la Banque. Au reste, on n'a qu'à louer les Banques des précautions qu'elles prennent pour prévenir les fraudes et sauvegarder les intérêts des déposants.

La forme du livret ou livre de Banque peut varier, mais il se comprend à la simple inspection.

L'argent en dépôt aux Banques est regardé comme de l'argent en mains.

Certaines Banques payent l'intérêt aux déposants tous les six mois, d'autres une fois l'année, à des époques fixes. Mais si le dépôt est retiré dans le but de rompre avec la Banque, cette Banque paye l'intérêt échû avec la balance du dépôt.

Le livret est alors remis à la Banque.

Le Dividende est la part des bénéfices de la Banque payée aux actionnaires, tous les six mois ordinairement.

Le Dividende est en proportion des bénéfices et du nombre d'actions souscrites par l'Actionnaire.

DÉPOSER DE L'ARGENT A UNE BANQUE.

Quand on veut faire un dépôt à une Banque, il faut avoir soin, en comptant son argent, de mettre ensemble les billets de même valeur, par exemple, tous les billets de \$1, ceux de \$2, ceux de \$4, et ainsi de suite; puis on fait ce qu'on appelle un *Bordereau*; c'est une feuille, dont on peut avoir le

blanc imprimé, sur laquelle on inscrit le nombre des billets qui composent la somme, par ordre de valeur.

La seule inspection du Bordereau suivant, emprunté à la Banque d'Épargne de la Cité et du District, suffira pour faire comprendre l'usage et l'utilité du Bordereau.

Banque d'Épargne de la Cité et du District.

For...

No.

18

Cks.			
×	1		
×	2		
×	4		
×	5		
×	6		
×	7		
×	10		
×	20		
×	25		
×	50		
×	100		
×	500		
×	1000		
		OR.	
		24s. 4d.	
		ARGENT.	

Ce n'est pas au déposant à signer le Bordereau, mais au *commis receveur*, qui vérifie d'abord le dépôt, puis signe le Bordereau et le remet au déposant qui le porte au Teneur de Livres pour faire entrer la somme au crédit de son compte.

RETIRER UNE SOMME D'UNE BANQUE.

Quand on veut retirer une somme de la Banque il faut donner un Mandat ou Chèque sur cette Banque. (Voir plus loin les modèles.)

Quand on présente un Chèque à une Banque, on s'adresse au Teneur des Livres qui regarde *au crédit* du compte du déposant pour voir s'il a assez de fonds pour le payer ; dans ce cas, il le rend au porteur, *accepté*, et le *commis payeur* lui en remet le montant. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si le déposant n'a pas les fonds nécessaires pour rencontrer le Chèque, il est refusé. On doit faire attention de ne pas donner un Chèque sans être sûr que l'on a à la Banque les fonds nécessaires pour le payer.

Les Chèques sont à *ordre* ou *au porteur*.

Le Chèque à *ordre* doit être endossé avant d'être présenté à la Banque.

La Banque peut exiger que l'*endosseur* se fasse identifier, s'il est inconnu à son Bureau.

On endosse un Chèque, comme un Billet, etc., en écrivant son nom de biais ou en travers sur le dos et vers le milieu du Chèque. C'est la personne nommée dans le Chèque qui doit l'endosser.

Un Chèque payable "*au porteur*," sans indication de nom, ne demande pas d'endossement, non plus, si le nom est indiqué et suivi des mots "*ou au porteur*." Cependant, dans ce dernier cas, la Banque en demande quelquefois l'endosse-

ment quand le *porteur* est inconnu à son Bureau, mais elle ne peut l'exiger. L'endossement devient obligatoire dans l'absence des mots "*ou au porteur*."

L'inconvénient des Chèques payables "*au porteur*" est qu'un individu quelconque qui s'en emparerait pourrait se le faire payer par la Banque au détriment du véritable propriétaire. C'est donc, de la part des Banques, une mesure de prudence louable, de demander l'endossement des Chèques payables à *telle personne ou au porteur*, quand ce porteur est inconnu.

Dans le cas de perte d'un Chèque, on doit avertir aussitôt la Banque sur lequel il est tiré.

Les personnes qui font des affaires fréquentes avec les Banques ont ordinairement des livres *livrets de blancs de Chèques*, à souches ou talons sur lesquels on garde mémoire du numéro, de la date, du montant du Chèque donné et du nom de la personne à qui il a été donné.

Le Chèque se détache facilement du talon au moyen de la perforation.

Numéroter les Chèques n'est généralement pas de rigueur, mais c'est une opération qui ne coûte guère et qui, cependant, offre des garanties de sécurité considérables.

Ces livres à souches ou talons sont aussi en usage pour les Lettres de Change, les Traités, les Billets Promissoires, les Reçus, les Ordres, etc.

Si l'on n'a pas de livret de blancs imprimés pour ces documents, on peut encore facilement en garder les talons au moyen d'épingles à papier.

Garder ainsi note de tous les papiers donnés est une précaution peu coûteuse qui ne doit jamais être négligée.

Il est entendu que ces notes sont sans préjudice des écritures à passer sur les livres de comptes.

DE LA LETTRE DE CHANGE.

L'emploi de la Lettre de Change est pour le paiement de sommes à l'étranger.

Un négociant de Montréal paie les marchandises qu'il fait venir d'Angleterre ou de France (*importations*) en transmettant à son fournisseur des Lettres de Change. Celles-ci sont émises par des Banques de Montréal qui tirent sur leurs correspondants dans ces pays.

Les Lettres de Change se donnent en double ou en triple. C'est ce qu'on appelle *première, seconde et troisième de Change*. La première qui est présentée est payée ; les deux autres sont nulles. Le but que l'on se propose en donnant deux ou trois

exemplaires d'une Lettre de Change, est d'éviter les retards dans leur envoi. On expédie un de ces exemplaires par un courrier, et les autres par ceux qui suivent.

Il y a aussi le CRÈQUE ETRANGER et la LETTRE DE CRÉDIT. Ceux-ci sont destinés aux voyageurs qui trouvent plus commode de trouver au bout de leur traversée les fonds dont ils ont besoin, que d'emporter les espèces avec eux.

Des modèles de ces divers documents se trouvent à fin de « LA TENUE DES LIVRES RENDUE FACILE. »

es retards
es par un

e CRÉDIT.
olus com-
s dont ils

à fin de

CHÈQUES OU MANDATS.

(Souche ou Talon).

N^o.
..... 18
.....
.....
\$



N^o.

Montréal, 18

BANQUE VILLE MARIE.
AU CAISSIER.

Payer à ou au Porteur,
..... Dollars.

\$

Blanc de Chèque.

N^o. 8.

7 Juin 1879.

PAUL LYONNAIS,

Four Balance de Compte.

\$200.00.



Montréal, 7 Juin 1879.

Banque d'Hochelaga.

Payer à ou au Porteur,
Deux Cents Piastres.

\$200.00.

Victor Lalonté

Pas d'Endossement.

CHÈQUES OU MANDATS.

(Souche ou Talon).

1er Juin 1879.

DAME H. DION,

Acompte sur mon Billet de

\$400.00.

\$320.00.

No. 7.

20 Mai 1879.

REMI ALLARD,

Sur Menuiserie.

\$2000.40.

NOTA.—Veuillez vous rappeler que la Banque insistera sur l'inscription de NUMERO du compte sur ce mandat.
C'est par ce moyen qu'on trouve les comptes promptement dans les livres.

AU GERANT

Banque d'Épargne de la Cité et du District.

Au débit du Compte No. 2,967.

Montréal, 1er Juin 1879.

Payez à Dame Hélène Dion, ou au Porteur,
Trois Cent Vingt Dollars.

\$320.00.

Aimé St. Julien.

Endos ordinairement demandé par la Banque quand le porteur est inconnu, mais non de rigueur.

No. 7.

Montréal, 20 Mai 1879.

BANQUE D'HOCHELAGA.

Payez à Remi Allard, ou à son Ordre,

Deux Mille

 $\frac{40}{100}$ Piastres.\$2,000 $\frac{40}{100}$

Joseph Thibaut.

Endossement de Rigueur.

mandat,

trict.

879.

teur,

Maïs.

n.

ur.

879.

Orde,

Castres.

t.

BLANC DE CHÈQUE ÉTRANGER—BLANC DE LETTRE DE CHANGE.



Banque d'Épargne de la Cité et du District.

Mons. P. Gil,
6 Boulevard des Capucines, Paris.

18

Payer à

au Ordre,

que vous chargerez en compte de cette Banque.

Francs

Fcs.

Girant,

Comptable.

Chèque Étranger.



Banque d'Épargne de la Cité et du District.

No.

Banque d'Épargne de la Cité et du District.

Fcs.

Montréal,

18

A

payer par cette première de change (la deuxième ne l'étant), à l'ordre de
la somme de
Francs, valeur
reçue, que vous passerez en compte, sans ou suivant l'avis de cette Banque.

A Mons. P. Gil,
6 Boulevard des Capucines,
Paris.

Girant.

Comptable.

Lettre de Change.

BLANC DE TRAITE—BLANC DE BILLET.

No.

18

Vue.

Faveur de

\$

A



No.

15

\$ A que veuillez payer à l'ordre

de

la somme de Piastres,

valeur reçue, que vous passerez en compte de

A

Blanc de Traite.

No.

18



No.

15

A

de cette date, pour valeur reçue,

— prompt

payer à

ou à son ordre, à

la somme de

100 Piastres.

\$ Dû le

Blanc de Billet.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

LETTRE DE CRÉDIT.

A. M. P. GIL,

MONTRÉAL, le _____ 18__

6, Boulevard des Capucines,

PARIS, FRANCE.

MONSIEUR,

Cette lettre doit vous être présentée par _____
à la disposition de qui vous voudrez bien tenir _____ Francs (moins vos retenus).
Ayez l'obligeance de prendre, à chaque remboursement, ses traites sur notre Institution et qui seront payées par elle sur
présentation.

Veuillez voir que chaque traite porte l'inscription qu'elle est tirée à compte du crédit du _____

Je suis, Monsieur,

Votre obt. serviteur,

f _____

Contresigné,

_____ Gerant.

_____ Comptable.

ERRATA.

Page 63, 2e ligne à gauche, au lieu de "l'argent," LISEZ: "l'agent."

- 65, Au lieu de "BALANCE (1re Série)," LISEZ: "BALANCE DE L'ACTIF ET DU PASSIF. (1re Série.)"

e.)







N.L.C. B.N.C.

3 3286 07946472 9

COURS DE COMPTABILITÉ

A l'usage des Elèves de la Congrégation de Notre Dame

1^o. ÉLÉMENTS DE COMPTABILITÉ:

PETITS EXERCICES PRÉPARATOIRES A LA TENUE DES LIVRES,
JOURNAL DE RECETTES ET DÉPENSES. &c., &c.

2^o. LA TENUE DES LIVRES RENDUE FACILE.

3^o. QUESTIONNAIRE DE LA TENUE DES LIVRES RENDUE FACILE.

Outre une série de questions très propres à exercer l'intelligence des Elèves et à faciliter les
revues, ce petit livre contient encore les définitions des termes d'affaires et de
commerce les plus usités, plusieurs explications pratiques sur les Billets
Négociables, les "ÉLÉMENTS DES OPÉRATIONS DES BANQUES," des
Modèles de CHÈQUES, de BILLETS et de REÇUS.



